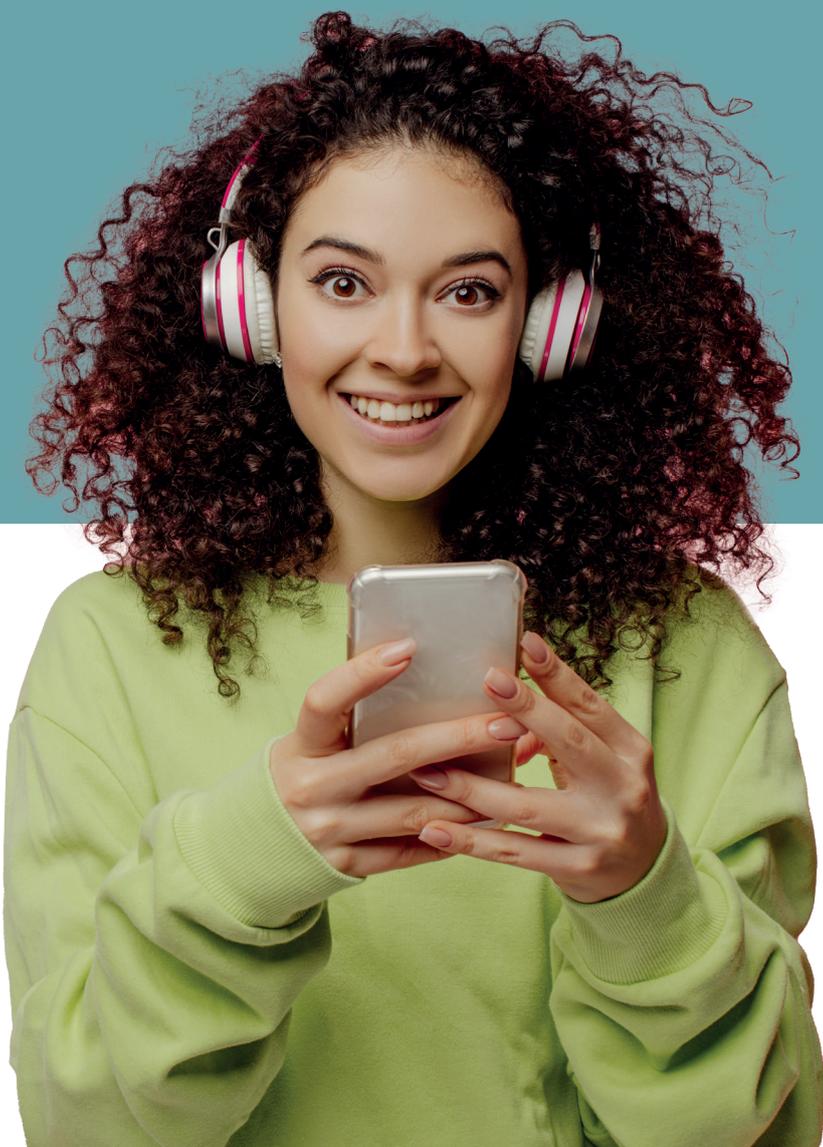


BILAN D'ACTIVITÉ 2022

Comité Local pour le Logement Autonome des jeunes

LA ROCHELLE
HAUTE SAINTONGE
ÎLE D'OLÉRON
ROCHEFORT OCÉAN



EDITO

SOMMAIRE

1. ● L'AIOA : ACCUEIL, INFORMATION, ORIENTATION, ACCOMPAGNEMENT

2. ● L'HÉBERGEMENT ET L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

- L'intermédiation locative
- Les logements temporaires
- La sous location
- La Résidence FJT "Simone VEIL"
- La Résidence sociale "Jean Barl"

3. ● L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT ET LES LOGEMENTS D'EXTRÊME URGENGE

4. ● CONCLUSION EN QUELQUES CHIFFRES

Bilan d'activité 2022 | CLLAJ.17

Le CLLAJ.17 (Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes) est une association loi 1901 qui a pour objectif de faciliter l'accès ou le maintien dans un logement autonome des jeunes de 16 à 30 ans.

Depuis 1991, le CLLAJ.17 mobilise différentes actions et dispositifs de logement et d'hébergement pour un public jeune disposant d'un minimum de ressources et ne pouvant pas au logement de droit commun.

Le CLLAJ.17 les accompagne dans la réalisation de leur parcours résidentiel.

Le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes intervient sur 4 territoires du département de la Charente Maritime :

- 1991 : création du CLLAJ.17 sur L'agglomération Rochelaise (siège social)
- 2010 : Installation du CLLAJ.17 sur le territoire de la Haute-Saintonge
- 2012 : Installation du CLLAJ.17 sur le territoire de l'Île d'Oléron
- 2016 : Installation du CLLAJ.17 sur le territoire de Rochefort Océan.
- 2020 : Le CLLAJ devient le CLLAJ.17

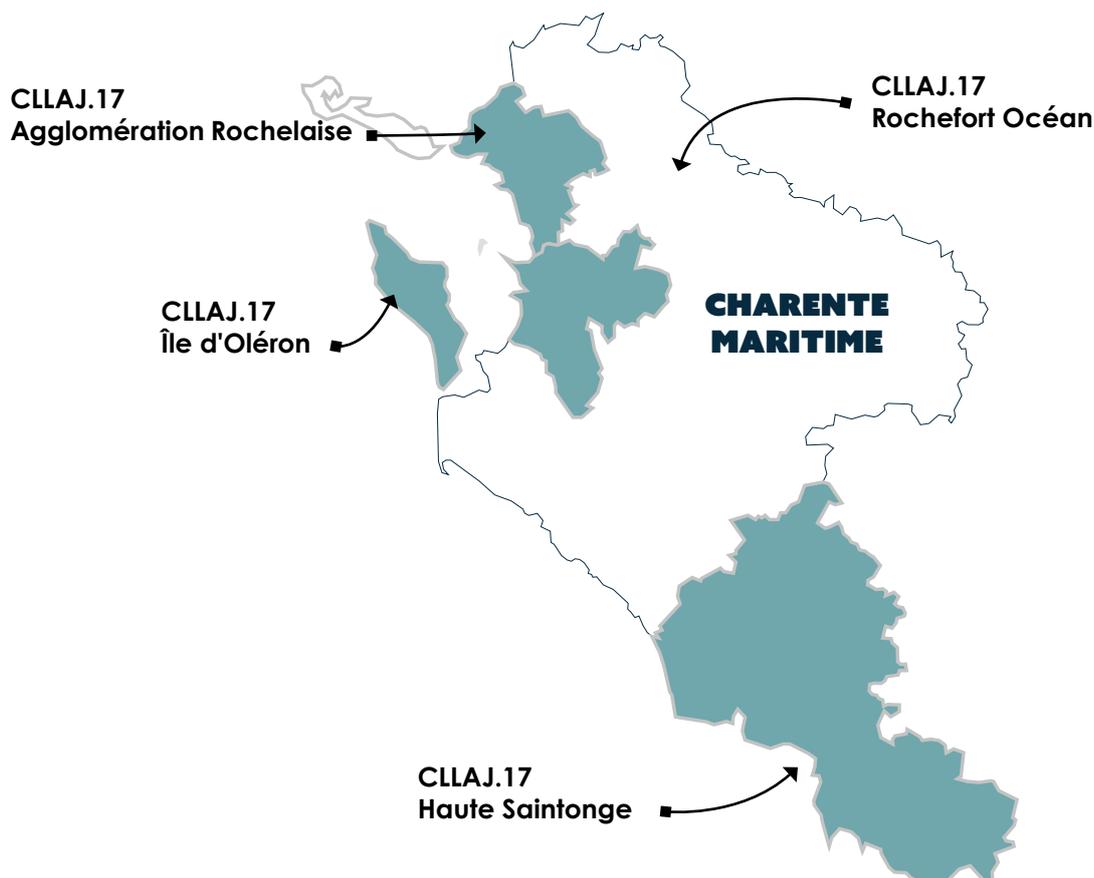
Les missions principales du CLLAJ.17 sont de :

- Accueillir, Informer, Orienter et Accompagner tous les jeunes de 16 à 30 ans dans leur accès ou maintien au logement autonome,
- Développer des outils adaptés au territoire pour favoriser le parcours résidentiel des jeunes,
- Favoriser le partenariat pour la mise en œuvre d'une politique locale autour du logement des jeunes.

Ce Bilan retranscrit l'activité du CLLAJ.17 pour l'année 2022 pour l'ensemble des territoires où les services du CLLAJ .17 sont présents.

En 2022, le CLLAJ.17 s'est doté d'un nouveau logiciel de données permettant le suivi de l'accompagnement des jeunes accueillis avec la complémentarité de la gestion locative d'un parc de plus de 120 logements sur le département de La Charente Maritime.

Tous les chiffres présents sur ce bilan d'activités ne peuvent donc pas être comparés à ceux de 2021. Le comptage des situations se font parfois de façon différente, et quelques améliorations doivent avoir lieu en 2023 pour être encore plus précis sur la qualité de l'accompagnement du CLLAJ.17 au profit des jeunes.



ACCUEIL - INFORMATION - ORIENTATION - ACCOMPAGNEMENT



BILAN D'ACTIVITÉ 2022

COMITÉ LOCAL POUR LE LOGEMENT AUTONOME DES JEUNES

Accueil - Information - Orientation - Accompagnement

La première mission du CLLAJ.17 est l'Accueil, l'Information, l'Orientation et l'Accompagnement de tous les jeunes de 16 à 30 ans rencontrant une problématique logement.

Cette mission se concrétise par un accueil physique, téléphonique, en flux ou sur rendez-vous.

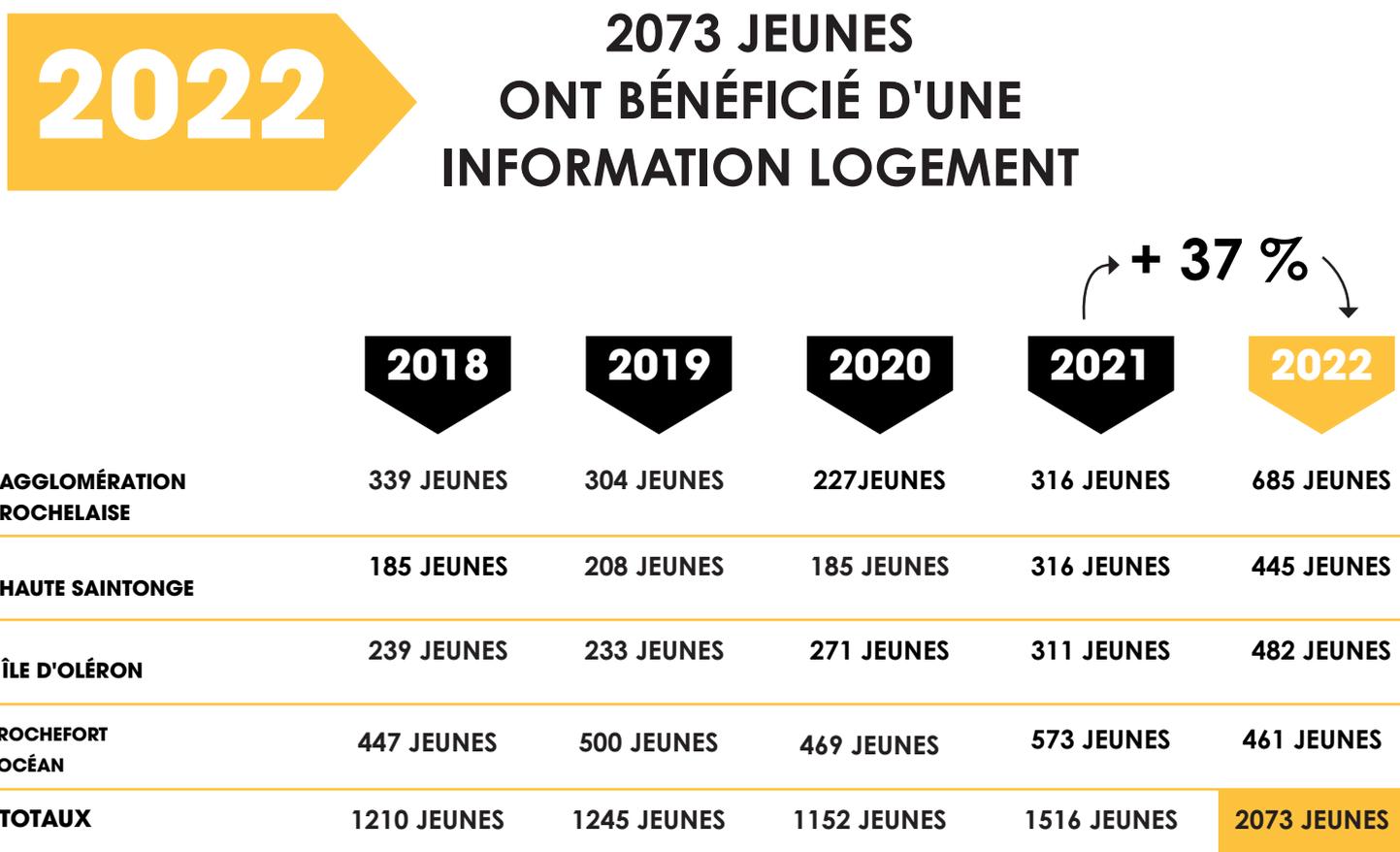
Ce premier contact permet de poser un premier diagnostic sur la situation du jeune accueilli pour ensuite lui apporter une réponse adaptée :

- Soit une information concernant un accès ou un maintien en logement autonome,
- Soit une orientation vers un partenaire plus apte de répondre à la problématique du jeune (logement étudiant, structure d'urgence, ...),
- Soit la proposition d'un rendez-vous individualisé sur la recherche d'un logement autonome ou sur le maintien dans son logement actuel.

CLLAJ.17 : Centre de ressources d'informations sur le logement des jeunes

Le CLLAJ.17 en partenariat avec la CAF de la Charente Maritime s'est formé et équipé pour répondre à l'accroissement de démarches dématérialisées.

Les territoires de La Rochelle et Rochefort Océan sont labellisés "Point CAF numérique".



+ 176 jeunes du service militaire volontaire ont participé à des ateliers logement

On constate une augmentation de jeunes sur les différents lieux d'accueil cette année. Elle s'explique par un travail de communication vers les paratenaires ; et la diffusion d'informations sur nos réseaux sociaux et notre site internet.

On observe une diminution de la venue des jeunes sur le territoire de Rochefort, un lieu d'accueil qui était très fréquenté les années passées. C'est de nouveau un travail partenarial sur ce territoire qui a permis de mieux orienter un public jeune très marginalisé vers d'autres structures plus adaptées que le CLLAJ.17.

► Répartition par sexe



TERRITOIRES	HOMMES	FEMMES
LA ROCHELLE	408	277
HAUTE SAINTONGE	269	176
ILE D'OLERON	243	239
ROCHEFORT OCEAN	268	193
TOTAL	1188	885
%	57%	43%

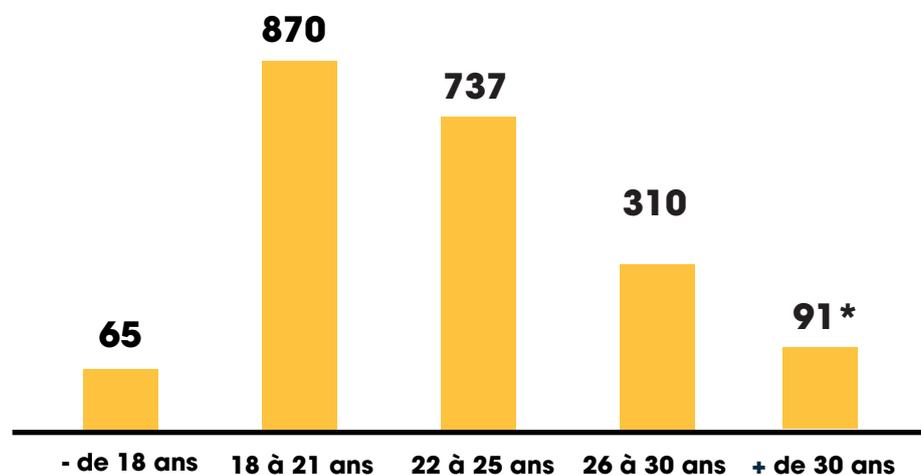
● Situation familiale

Les chiffres ci-dessous correspondent à la situation familiale de chaque jeune rencontré.

TERRITOIRES	Célibataire	Famille monoparentale	Couple sans enfant	Couple avec enfants
LA ROCHELLE	459	40	134	52
HAUTE SAINTONGE	283	22	110	30
ILE D'OLERON	341	26	89	26
ROCHEFORT OCEAN	351	24	70	16
TOTAL	1434	112	403	124
Pourcentage %	69%	5,5%	19,5%	6%

On constate une diminution des jeunes célibataires au profit des autres catégories ce qui montre la diversité de la jeunesse qui fréquente le CLLAJ.17.

► Age des jeunes AIOA sur l'ensemble des territoire CLLAJ.17



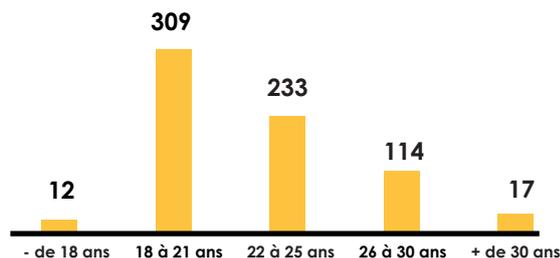
77,5% des jeunes ont entre 18 et 25 ans (80% en 2021)

* 50% des jeunes de plus de 30 ans sont des jeunes en recherche de logements pour une saison estivale sur l'île d'Oléron.

● Age des jeunes par territoire CLLAJ.17

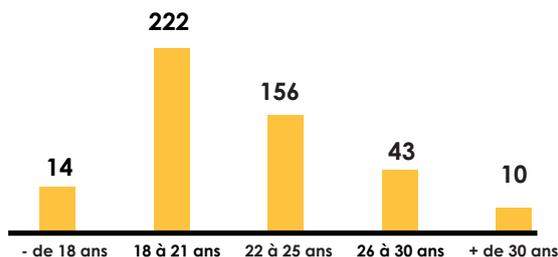
LA ROCHELLE

79% des jeunes ont entre 18 et 25 ans
(85% en 2021)



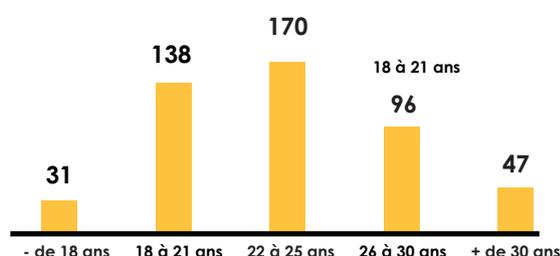
Haute Saintonge

85% des jeunes ont entre 18 et 25 ans
(84% en 2021)



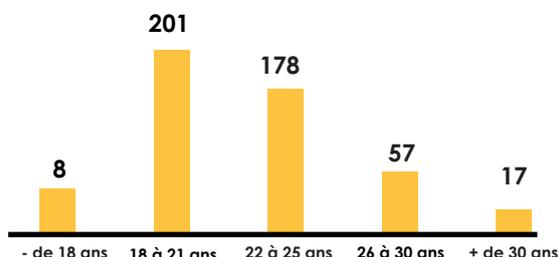
Île d'Oléron

64% des jeunes ont entre 18 et 25 ans
(66% en 2021)



Rochefort Océan

82% des jeunes ont entre 18 et 25 ans
(83% en 2021)



► Prescripteurs

TERRITOIRES	Partenaires sociaux	Partenaires logement	Mission locale	Autres partenaires emploi / formation	Collectivités locales	Sans prescripteur
LA ROCHELLE	144	52	103	21	51	314
HAUTE SAINTONGE	58	6	213	54	0	114
ILE D'OLERON	13	9	50	103	133	174
ROCHEFORT OCEAN	107	10	78	31	32	203
TOTAL	322	77	444	209	216	805
Pourcentage %	15,5%	3,7%	21,5%	10%	10,5%	38,8%

Près de 40% des jeunes viennent se renseigner auprès du CLLAJ.17 sans prescripteur (50% en 2021). Une baisse légère qui peut correspondre à une meilleure communication du CLLAJ.17 vers les partenaires qui nous oriente plus de jeunes que l'année passée.

► Origine géographique AIOA



Département 17	→	1678 Jeunes reçus
Région Nouvelle Aquitaine	→	143 Jeunes reçus
Autres région de France	→	325 Jeunes reçus
Union Européenne	→	17 Jeunes reçus

81% des jeunes reçus sont originaires de la Charente Maritime

► Origine géographique / territoire



● LA ROCHELLE

Agglomération Rochelaise	475
Agglomération Rochefort Océan	21
Agglomération Haute Saintonge	1
Département 17	71
Autres département de la région	31
Autres région de France	78
Union Européenne	8

● QPV La Rochelle

Quartier Mireuil	92
Quartier Villeneuve les salines	32
Quartier Port Neuf	14

20% des jeunes sont issus des quartiers prioritaires de la ville de La Rochelle.



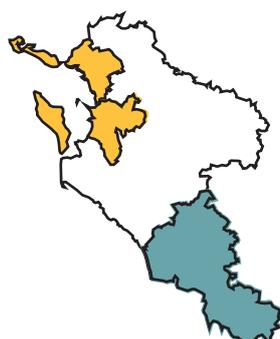
● ROCHEFORT OCÉAN

Agglomération Rochefort Océan	379
Agglomération Rochelaise	12
Agglomération Haute Saintonge	2
CDC l'Île d'Oléron	4
Département 17	34
Autres département de la région	11
Autres région de France	16
Union Européenne	3



● ÎLE D'OLÉRON

CDC l'Île d'Oléron	210
Agglomération Rochelaise	11
Agglomération Rochefort Océan	17
Agglomération Haute Saintonge	1
Département 17	50
Autres département de la région	67
Autres région de France	120
Union Européenne	6



● HAUTE SAINTONGE

Agglomération Haute Saintonge	349
Agglomération Rochelaise	1
CDC l'Île d'Oléron	1
Département 17	39
Autres départements de la région	34
Autres région de France	21

► Niveau scolaire

TERRITOIRES	Niveau 1 et 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 6	Niveau 7
LA ROCHELLE	132	328	131	51	28	15
HAUTE SAINTONGE	130	178	112	10	10	5
ILE D'OLERON	65	188	86	69	54	20
ROCHEFORT OCEAN	142	199	107	9	3	1
TOTAL	469	893	436	139	95	41
Pourcentage %	22,7%	43%	21%	6,7%	4,6%	2%

Niveau 1 et 2 (Sortie du 1er cycle secondaire ou abandon CAP-BEP)

Niveau 3 (CAP,BEP)

Niveau 4 (BAC)

Niveau 5 (DEUG, BTS, DUT, DEUST)

Niveau 6 (Licence, licence professionnelle, BUT, Maîtrise, master 1)

Niveau 7 (Master, diplôme d'études approfondies, diplôme d'études supérieures spécialisées, diplôme d'ingénieur)

65,7% des jeunes ont à niveau 1, 2, et 3, ce qui montre la faible qualification des jeunes qui viennent rencontrer les professionnels du CLLAJ.17 pour les aider dans l'élaboration de leur projet logement.

► Situations professionnelles des jeunes

TERRITOIRES	LA ROCHELLE	HAUTE SAINTONGE	ÎLE D'OLERON	ROCHEFORT OCEAN	%
Aternance	107	102	42	62	15%
Emploi Précaire	198	76	242	94	29%
Emploi durable	189	48	87	84	20%
Demandeur d'emploi indemnisé	34	41	36	39	7%
Demandeur d'emploi non indemnisé	79	78	28	82	13%
Formation / Étude	59	9	38	52	8%
Garantie jeune - CEJ - Service civique	19	91	9	48	8%

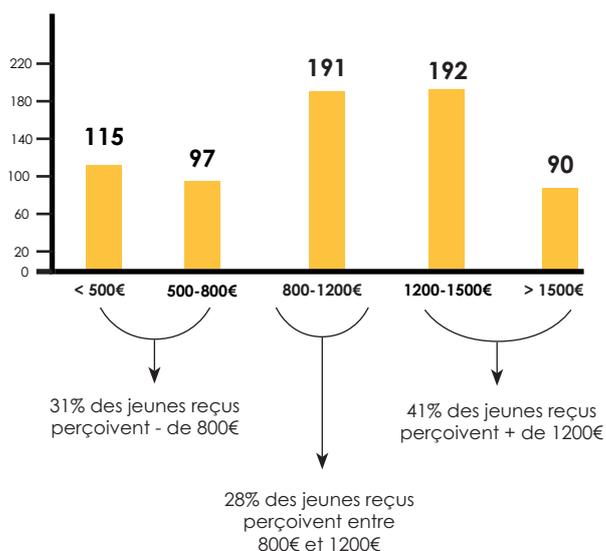
64% (61% en 2021) des jeunes sont en emploi.

Aujourd'hui, la situation professionnelle des jeunes ne suffit plus pour accéder au logement de droit commun dans le parc privé. Le marché locatif est tellement tendu que les propriétaires demandent de plus en plus de garanties.

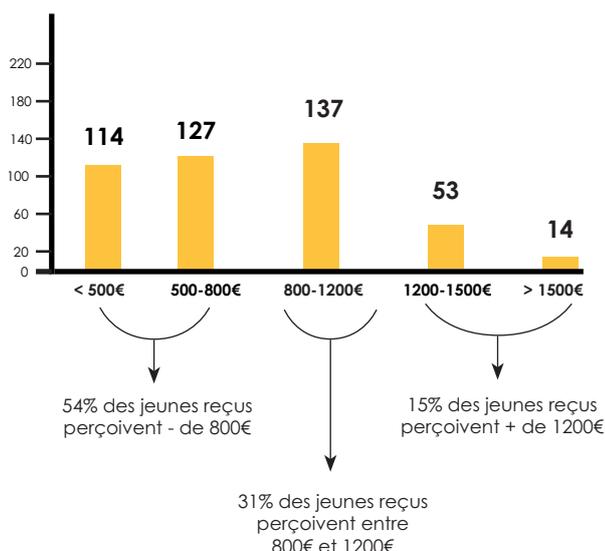
La cherté des loyers dans le parc locatif privé ne permet pas aux jeunes actifs qui débutent de se trouver un logement en corrélation avec leur budget.

► Ressources des jeunes

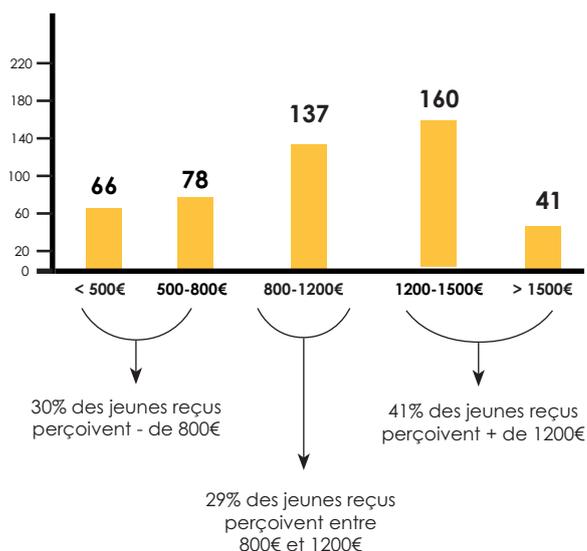
La Rochelle



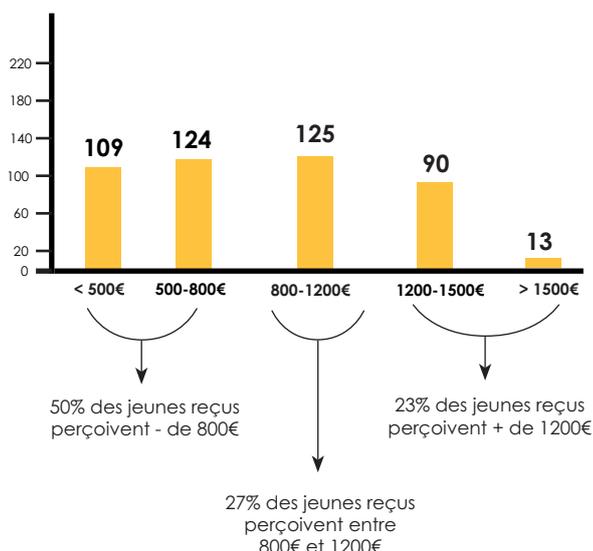
Haute Saintonge



Île d'Oléron



Rochefort Océan



► Motif de la demande

TERRITOIRES	Raisons liées au logement	Raisons Professionnelles	Raisons familiales
LA ROCHELLE	316	90	279
HAUTE SAINTONGE	217	101	127
ILE D'OLERON	115	246	121
ROCHEFORT OCEAN	276	58	127
TOTAL	924	495	654
Pourcentage %	44,5%	24%	31,5%

► Situations logement à la demande

TERRITOIRES	Sans logement	Logement transitoire	Hébergement Famille/ parents	Hébergement chez des tiers	Logement autonome	Hébergement d'urgence/ CHRS/CADA
LA ROCHELLE	24	97	318	112	106	28
HAUTE SAINTONGE	4	61	214	65	95	6
ILE D'OLERON	25	12	266	38	135	6
ROCHEFORT OCEAN	29	62	156	84	112	18
TOTAL	82	232	954	299	448	58
Pourcentage %	4%	11%	46%	14,4%	21,6%	3%

De nombreux jeunes sont en situations d'hébergements qui ne choisissent pas. Ils se confrontent à la difficultés d'accéder à une certaine indépendance.

Leurs situations d'hébergements engendrent parfois une vraie difficultés pour se maintenir dans une insertion professionnelle durable.

► L'AIOA en 2022

Sur cette année 2022, un nombre important de jeunes est venu afin d'obtenir des informations liées au logement permettant une évaluation de leur projet logement.

Le CLLAJ.17 est alors repéré comme un centre de ressources où l'on peut trouver les informations essentielles pour travailler son projet logement plus sereinement. Ils y trouvent une écoute de leur situation et de bons conseils pour mettre en place les démarches nécessaires à l'accès à un logement de droit commun (Demande de logement social, inscriptions AL'IN, ouverture de droits...)

Certains jeunes sont venus dans le cadre d'un accès à un logement de droit commun et le CLLAJ.17 intervient comme un effet levier dans cette prise d'autonomie avec la sollicitation d'aides financières à l'accès et/ou une médiation avec les propriétaires.

C'est également pour effectuer une demande d'hébergement au sein de notre structure, que les jeunes sont venus à notre rencontre. Nous leur proposons alors de travailler sur une véritable cohérence de parcours locatif à travers nos différents dispositifs d'hébergement.

Les jeunes peuvent également venir dans le cadre d'un maintien. Ceci en lien avec des difficultés de logement suite à des changements de situations professionnelles et/ou familiales. Un travail autour du budget et une remise à jour des situations administratives est alors nécessaires afin de travailler sur la capacité de ces jeunes à se maintenir en logement ou la nécessité de travailler sur un nouveau projet plus adapté. Une mesure d'accompagnement lié au logement est alors très souvent sollicitée dans ce cadre.

Conclusion générale :

Le CLLAJ.17 est identifié par les jeunes comme la porte d'entrée pour démarrer son parcours résidentiel. Les partenaires connaissent et reconnaissent le CLLAJ.17 comme un acteur privilégié sur la question du logement des jeunes.

Le CLLAJ.17 a nettement développé son offre de service sur cette dernière année afin d'offrir un nombre plus important de solutions logements pour les jeunes et un accompagnement plus adapté (diversification de l'offre de dispositifs logements sur le territoire).

► Île d'Oléron - Le CEPMO, lycée expérimental pédagogique

L'action du CLLAJ.17 auprès du public des lycéens du CEPMO est constituée de plusieurs axes qui permettent d'accueillir ces nouveaux lycéens dans de bonnes conditions :

- Trouver et accompagner les propriétaires désirant héberger ce public.
- Informer jeunes et parents sur les modalités d'accès au logement, les droits et devoirs du locataire.
- Accompagner les lycéens en demande pour se saisir de leurs nouveaux quotidiens (colocation, autonomie au quotidien, administratif etc.).

En 2022, le CLLAJ.17 a accompagné 42 personnes (contre 51 personnes en 2021) par le biais de leur accès à une scolarité sur le CEPMO. Cette diminution s'explique entre autre par l'ouverture de chambres en internat au Lycée maritime de Bourcefranc.

Il y a eu davantage de médiation à réaliser avec les bailleurs (parents/ bailleurs, lycéens entre eux, lycéens/bailleurs). Certaines colocations ont été reformées en cours d'année suite au départ de certains lycéens.

L'âge des personnes accueillies :

La moyenne d'âge des personnes accueillies est de 16 ans. C'est un public plus jeune que le cœur de cible du CLLAJ.17. En 2022, le CLLAJ accueille 68 % de lycéens du CEPMO qui sont âgés entre 16 et 17 ans et 15 % qui ont entre 14 et 15 ans.

Origines géographiques :

En 2022, 68 % des élèves du CEPMO proviennent d'un autre département de la Charente Maritime. Le CLLAJ.17 reste vigilant face à la problématique de l'isolement car une grande partie de ce public est mineure.

Un travail en lien avec le CEPMO et son projet pédagogique

Le CLLAJ.17 travaille en lien avec le CEPMO depuis 2012. Cette collaboration s'est affinée pour aboutir à un point régulier sur les jeunes du CEPMO en logement.

Le CLLAJ.17 participe chaque année aux portes ouvertes qui permet d'apporter une première information aux familles sur leurs recherches d'hébergements sur ce territoire.

Un hébergement tourné vers la colocation

Sur l'ensemble des lycéens accompagnés par le CLLAJ.17 en 2022 dans leur recherche de logement, 58 % se sont orientés vers une solution d'hébergement en colocation. Ce choix est corrélé à des impératifs financiers et à un projet d'habitation avec une dimension relationnelle et sociale.

Le choix du colocataire échappe bien souvent aux parents et aux jeunes, étant dicté par la disponibilité des locations au moment de la demande.

Ces colocations sont donc soudées par un projet scolaire et non par des affinités appréciées à l'avance. Les colocataires sont alors confrontés à un travail de composition qui s'ajoute à l'adaptation au nouveau cadre scolaire et à une première mise en œuvre de l'autonomie.

Un parc locatif spécifique

Le CLLAJ.17 effectue un travail de prospection auprès des potentiels bailleurs du sud de l'île d'Oléron depuis plusieurs rentrées scolaires. Nous avons ainsi une base de données des ? propriétaires acceptant de louer leur logement aux lycéens. Les recherches s'orientent principalement sur de la colocation afin de diminuer le coût financier.

5 nouveaux propriétaires ont été captés pour la rentrée 2022 (2 logements en colocation sur la commune du Château d'Oléron et 3 studios situés à Saint Trojan les Bains).

Il est nécessaire de prendre en compte le mode de location qui doit être des baux « étudiant » (9/10mois) et des baux à destination de personnes mineures.

► Île d'Oléron - Les saisonniers

144 personnes ont contacté les services du CLLAJ pour une recherche de logement pour la saison 2022.

- 60 jeunes ont trouvé un logement par le CLLAJ.17.
- 31 personnes ont eu un premier contact mais n'ont pas donné suite.
- 53 jeunes ont été renseignés de toutes les informations nécessaires dans leurs recherches.

En 2021, 60 jeunes avaient sollicité les services du CLLAJ.17 pour trouver une solution d'hébergement durant la saison. On constate qu'en 2022 le nombre de contact a plus que doublé (soit 140% d'augmentation) par rapport à l'année précédente, cette augmentation s'explique par la reprise des contrats saisonniers suite à la crise sanitaire.

Profil des jeunes

Parmi ces 144 personnes, 77 sont des femmes et 67 sont des hommes.

- 3% des jeunes sont mineurs.
- 55% des jeunes ont entre 18 et 25 ans.
- 12 % des jeunes ont entre 25 ans et 30 ans.
- 30% des personnes faisant appel au CLLAJ ont plus de 30 ans.

La tranche d'âge la plus représentée est celle des 18/30 ans correspondant pour la grande majorité à des personnes étudiantes.

Les personnes âgées de plus de 30 ans effectuent pour la plupart des saisons été et hiver.

Origine géographique

- 5% des jeunes saisonniers sont de l'île d'Oléron.
- 21% sont originaires du département de la Charente-Maritime.
- 19% viennent des autres départements de la Région Nouvelle-Aquitaine.
- 5% des saisonniers reçus sont d'une autre région de France.

Les solutions d'hébergements trouvés :

- 16 jeunes logés en chambre
- 4 jeunes logés au camping (Mobilhome, tente...)
- 4 jeunes logés dans la famille, chez des amis
- 6 jeunes logés par les employeurs
- 14 jeunes logés sur terrain privé
- 11 jeunes logés dans le parc privé
- 5 jeunes logés au sein du CLLAJ

Cette année un partenariat a été réalisé avec des employeurs de l'île et un propriétaire du parc privé afin de trouver des solutions pour loger les saisonniers au sein d'un immeuble à Dolus (10 logements | 5 employeurs).

cette action expérimentale consiste à ce que les employeurs louent les logements auprès des bailleurs privés pour leurs saisonniers, ce qui permet de rassurer les bailleurs sur les aspects financiers et les sécurisent sur l'occupation du logement.

LE LOGEMENT ACCOMPAGNÉ DISPOSITIFS D'HÉBERGEMENT

- Intermédiation locative
- Logements temporaires
- Sous locataion
- Résidence FJT
- résidence sociale

► Les dispositifs d'hébergement du CLLAJ.17

Le CLLAJ.17 propose des solutions d'hébergements alternatifs au droit commun afin d'accompagner les jeunes dans l'apprentissage d'une autonomie au logement.

Plusieurs dispositifs sont proposés suivant les profils des jeunes, des solutions adaptées permettant une étape cohérente au parcours résidentiel des ces jeunes.

► Les HÉBERGEMENTS du CLLAJ.17 en Charente Maritime en 2022

125 logements accompagnés en 2022

CLLAJ.17 Agglomération Rochelaise

12 logements temporaires (dont 2 en colocation)
13 logements en sous location
17 logements en inter médiation locative
10 logements en résidence sociale Jean bart
2 accompagnements Dispositif jeune CCAS
2 logements d'extrême urgence

56 Logements

CLLAJ.17 Île d'Oléron

5 logements temporaires
10 logements en sous location
2 logements en intermédiation locative (Colocation)

17 Logements

CLLAJ.17 Haute Saintonge

1 logement d'extrême urgence
1 logement temporaire
5 logements en inter médiation locative (dont 1 en colocation)
5 logements en sous location
28 logements en résidence sociale FJT "Simone veil"

40 Logements

CLLAJ.17 Rochefort - Océan

3 logements temporaires
2 logements en sous location
6 logements en inter médiation locative (dont 1 en colocation)
1 logement IML BPI <26 ans

12 Logements

L'INTERMÉDIATION LOCATIVE



BILAN D'ACTIVITÉ 2022

COMITÉ LOCAL POUR LE LOGEMENT AUTONOME DES JEUNES

► L'Inter Médiation Locative

Ce dispositif répond à la difficulté de nombreux jeunes à accéder au logement autonome de droit commun.

Les jeunes accueillis sont âgés de 18 à 30 ans et perçoivent des ressources suffisantes afin de les accompagner à l'accès à un logement autonome.

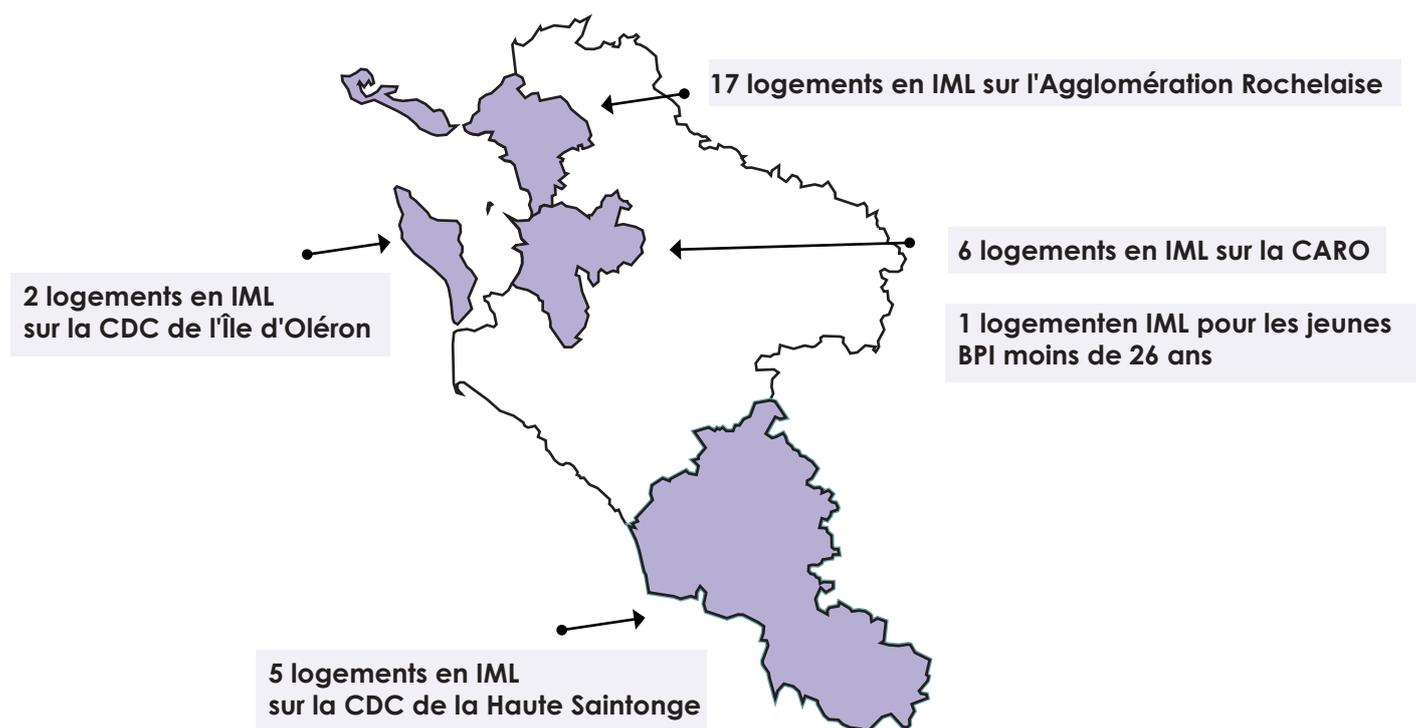
Ce dispositif est destiné à un public sortant d'un service bien spécifique : l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), d'un Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile (CADA), d'un Centre d'Accueil et d'Orientation (CAO), d'un Accueil Temporaire – Service de l'Asile (AT-SA), ou des situations de jeunes en rupture sociale et familiale.

En 2022, en collaboration avec la DDTES, le CLLAJ.17 a poursuivi sa volonté d'augmenter son parc de logements (30 logements) pour répondre aux besoins des territoires, et un logement de type 3 en colocation pour un public bénéficiaire de la protection internationale moins de 26 ans.

Ce dispositif permet de créer une phase transitoire, basée sur l'apprentissage du « savoir habiter » dans un logement, à mesurer et à valider les capacités des occupants à assumer leurs obligations locatives dans l'objectif d'accéder à un logement de droit commun.

70 jeunes hébergés en InterMédiation Locative

→ + 49 % de jeunes logés par rapport à 2021



► Répartition par sexe



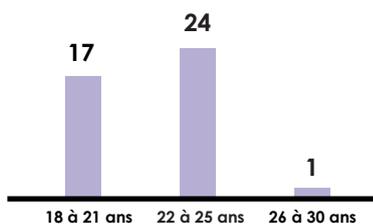
TERRITOIRES	HOMMES	FEMMES
LA ROCHELLE	23	19
HAUTE SAINTONGE	5	6
ILE D'OLERON	1	3
ROCHEFORT OCEAN	12	1
TOTAL	41	29

● Situation familiale / Ménages

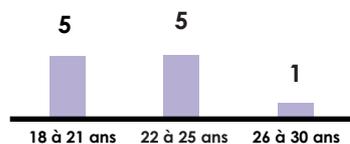
TERRITOIRES	Célibataire	Couple sans enfant
LA ROCHELLE	32	5
HAUTE SAINTONGE	11	
ILE D'OLERON	4	
ROCHEFORT OCEAN	11	1
TOTAL	58	6
Pourcentage %	83%	17%

► Age des jeunes IML par territoire CLLAJ.17

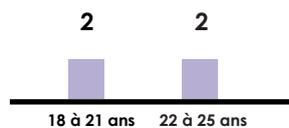
La Rochelle



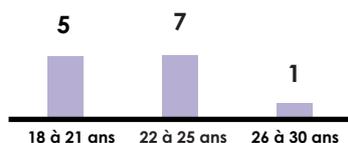
Haute Saintonge



Île d'Oléron



Rochefort Océan



► Prescripteurs

TERRITOIRES	AIO CLLAJ.17	Autres partenaires logement	Associations secteur social	Mission Locale	CCAS	Autres partenaires emploi	Services du département
LA ROCHELLE	5	4	5	14	6	1	7
HAUTE SAINTONGE	-	1	2	7		-	1
ILE D'OLERON	1	-	-	-	2	1	-
ROCHEFORT OCEAN	4	1	4	-		1	3
TOTAL	10	6	11	21	8	3	11

► Origine géographique



● LA ROCHELLE

Agglomération Rochelaise	21
Quartier Mireuil	9
Quartier Villeneuve les salines	3
Quartier Port Neuf	3
Agglomération Rochefort Océan	2
Département 17	4



● HAUTE SAINTONGE

Agglomération Haute Saintonge	10
Département 17	1



● ÎLE D'OLÉRON

CDC l'Île d'Oléron	3
Autres département de la région	1



● ROCHEFORT OCÉAN

Agglomération Rochefort Océan	12
Département 17	1

► Niveau scolaire

TERRITOIRES	Niveau 1 et 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 6	Niveau 7
LA ROCHELLE	14	22	4	2	-	-
HAUTE SAINTONGE	3	5	-	3	-	-
ILE D'OLERON	1	2	-	-	-	1
ROCHEFORT OCEAN	5	6	2	-	-	-
TOTAL	23	35	6	5	-	1

Niveau 1 et 2 (Sortie du 1er cycle secondaire ou abandon CAP-BEP)

Niveau 3 (CAP,BEP)

Niveau 4 (BAC)

Niveau 5 (DEUG, BTS, DUT, DEUST)

Niveau 6 (Licence, licence professionnelle, BUT, Maîtrise, master 1)

Niveau 7 (Master, diplôme d'études approfondies, diplôme d'études supérieures spécialisées, diplôme d'ingénieur)

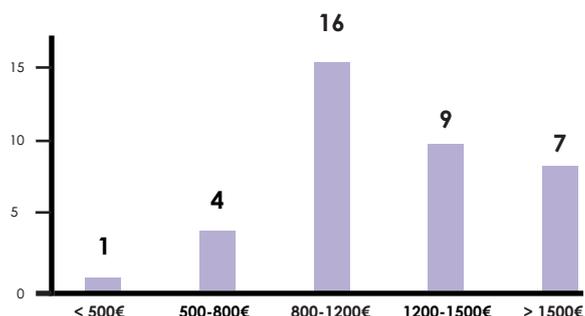
► Situations professionnelles des jeunes

TERRITOIRES	LA ROCHELLE	HAUTE SAINTONGE	ÎLE D'OLERON	ROCHEFORT OCEAN
Aternance	7	1	1	-
Emploi Précaire	13	2	-	-
Emploi durable	9	2	1	4
Demandeur d'emploi indemnisé	2	1	1	2
Intérimaire	7	1	-	2
Formation / Étude	2	-	1	1
Garantie jeune - CEJ - Service civique	2	4	-	4

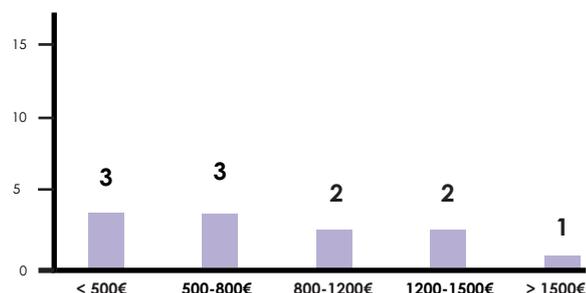
71% des jeunes sont en situation d'emploi. Il devient aujourd'hui plus difficile de trouver un logement qu'un travail.

► Ressources par ménages

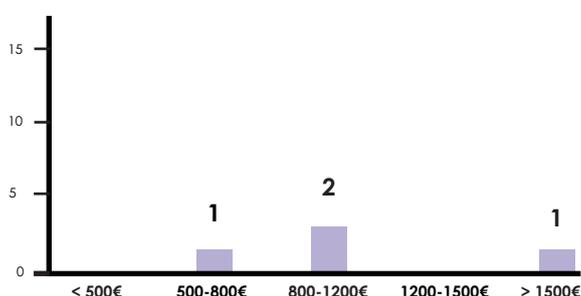
LA ROCHELLE



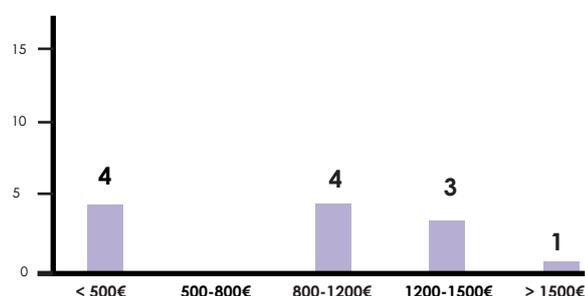
Haute Saintonge



Île d'Oléron



Rochefort Océan



25% des jeunes perçoivent moins de 800€/mois et 37,5% perçoivent entre 800 et 1200€/mois, des ressources souvent insuffisantes pour accéder au marché locatif privé. Cependant tous les territoires ne sont pas couverts d'une offre locatives publiques qui correspond aux besoins des jeunes.

► Situations logement à la demande

TERRITOIRES	Sans logement	Hébergement CADA/ Urgence	Hébergement Famille/ parents	Hébergement chez des tiers	Logement autonome	Sortie structures temporaires
LA ROCHELLE	-	7	14	13	1	7
HAUTE SAINTONGE	-	2	3	3	1	2
ILE D'OLERON	-	2	1	1	-	-
ROCHEFORT OCEAN	1	4	4	-	1	3
TOTAL	1	15	22	17	3	12

► Réponses apportées sur l'ensemble des territoires

● LA ROCHELLE

20 sorties de jeunes dans le dispositif d'intermédiation locative du CLLAJ.17 :

- 12 accès au parc social
- 1 accès au parc privé
- Retour chez les parents
- 2 hébergés chez des tiers
- 1 sortie en structure d'urgence
- 1 accès en logement étudiant

Moyenne d'occupation : 10 mois

● HAUTE SAINTONGE

4 sorties de jeunes dans le dispositif d'intermédiation locative du CLLAJ.17 :

- 1 accès au parc privé
- 2 hébergés chez des tiers
- 1 sortie en structure d'urgence

Moyenne d'occupation : 8,4 mois

● ÎLE D'OLÉRON

1 sortie de jeunes dans le dispositif d'intermédiation locative du CLLAJ.17 :

Changement de dispositif de l'IML vers une sous location du CLLAJ.17

Moyenne d'occupation : 6 mois

● ROCHEFORT OCÉAN

4 sorties de jeunes dans le dispositif d'intermédiation locative du CLLAJ.17 :

- 2 accès au parc privé
- 2 hébergés chez des tiers
- 1 retour chez les parents

Moyenne d'occupation : 10,4 mois



► **Projet expérimental jeunes BPI* de moins de 26 ans**

*** BPI : Bénéficiaires de la protection internationale)**

Ce projet expérimental a pour objectif d'héberger et d'accompagner des jeunes de moins de 26 ans, bénéficiant de la protection internationale, et accompagnés par la mission locale dans le cadre d'un dispositif tel que la garantie jeune ou le contrat d'engagement jeune.

Le logement est mis à disposition par Rochefort Habita Océan.

L'objectif est d'accompagner ces jeunes de la mise en place d'un projet permettant l'accès à un logement de droit commun dans le parc locatif public.

Le CLLAJ.17 héberge 3 jeunes dans un logement de Type 3 sur la ville de Rochefort.

● **Bilan qualitatif sur les situations de jeunes**

Depuis le mois de décembre 2021, le CLLAJ.17 accueille trois jeunes bénéficiaires de la protection subsidiaire pour leur permettre de préparer un projet logement autonome.

Les six premiers mois ont été dédiés à la mise en place de l'état civil, de l'accès aux droits (sécurité sociale, CAF), aux cours de Français et à l'intégration d'un nouveau logement proche du droit commun.

A l'issue de cette séquence chaque jeune disposait de son titre de séjour, d'une protection sociale et d'une situation fiscale ainsi que du niveau A1 (au minimum) en langue Française.

La deuxième séquence fut celle de l'accès à l'emploi, en s'appuyant sur le dispositif Garantie Jeune, deux jeunes accèdent à des missions régulières en intérim, et un autre à un CDI de peintre en bâtiment. Ces parcours positifs sont très denses et l'on note que les jeunes rencontrent des difficultés de compréhension ce qui gêne la mise en œuvre de leur autonomie et prolonge le besoin d'étayage. De même la multiplicité des démarches sur un temps court ne facilite pas la compréhension, cependant en décembre 2022, chaque jeune est titulaire de son titre de séjour, de sa carte vitale, de sa carte solidarité transport, de son titre de voyage pour étranger et d'au moins un avis d'imposition.

En ce début d'année 2023, un jeune a confirmé son CDI et n'attend plus qu'un document fiscal pour se saisir d'une offre d'Action Logement.

Un autre vient de terminer sa formation de préparateur de commande et prospecte vers un emploi plus stable et qualifié que les missions d'intérim à la Fonderie.

Enfin le troisième jeune doit se voir proposer un CDI sur la fonderie en Mars 2023. Les nombreuses dimensions de ces accompagnements demandent un partenariat solide avec la Mission Locale, mais aussi avec les autres partenaires du territoire (Maison France Service, Centre social AAPIQ, préfecture, CPAM, CAF, IRFREP).

Les accompagnateurs CLLAJ.17 jouent ainsi le rôle de coordination dans l'intervention de chacun.

Malgré les problèmes de compréhension, les difficultés financières, les jeunes ont démontré rapidement leur capacité à tenir correctement le logement. On note que chacun prend part à cet effort, ce qui souligne la cohésion qui s'est installée entre les trois jeunes. La prise en compte des loisirs dans l'accompagnement renforce cette dynamique (sortie commune vers la médiathèque, salle de sport, participation au CLLAJ'express...).

L'enjeu à court terme qui s'impose à ces jeunes une fois leur parcours emploi établi et d'accéder à un logement autonome, il y a très peu de logements sociaux, T1 et T2 sur le territoire, l'accès au parc privé devient aussi de plus en plus problématique.

LES LOGEMENTS TEMPORAIRES



BILAN D'ACTIVITÉ 2022

COMITÉ LOCAL POUR LE LOGEMENT AUTONOME DES JEUNES

► le parc de logement temporaire (PLT)

Le dispositif Parc Locatif Temporaire sert de tremplin à l'accès au logement autonome pour les jeunes de 18 à 25 ans qui sont en insertion professionnelle et qui ont des ressources liées à l'emploi ou à la formation. Ces logements sont agréés pour percevoir l'Allocation de Logement Temporaire (ALT).

La CLIJ (Commission Locale d'Insertion des Jeunes) est une instance partenariale qui examine les demandes d'hébergement.

Afin de répondre aux besoins des jeunes en matière d'hébergement, le CLLAJ.17 gère 21 logements temporaires dans lesquels les jeunes peuvent rester jusqu'à 6 mois maximum. Une participation financière mensuelle leur est demandée et ils bénéficient d'un accompagnement socio éducatif transversal.

Dans le cadre d'une convention avec le département de la Charente Maritime, 2 logements sont destinés aux jeunes Ex-Mineurs Non Accompagnés Étrangers en contrat jeune majeur.

Les finalités de ce dispositif sont :

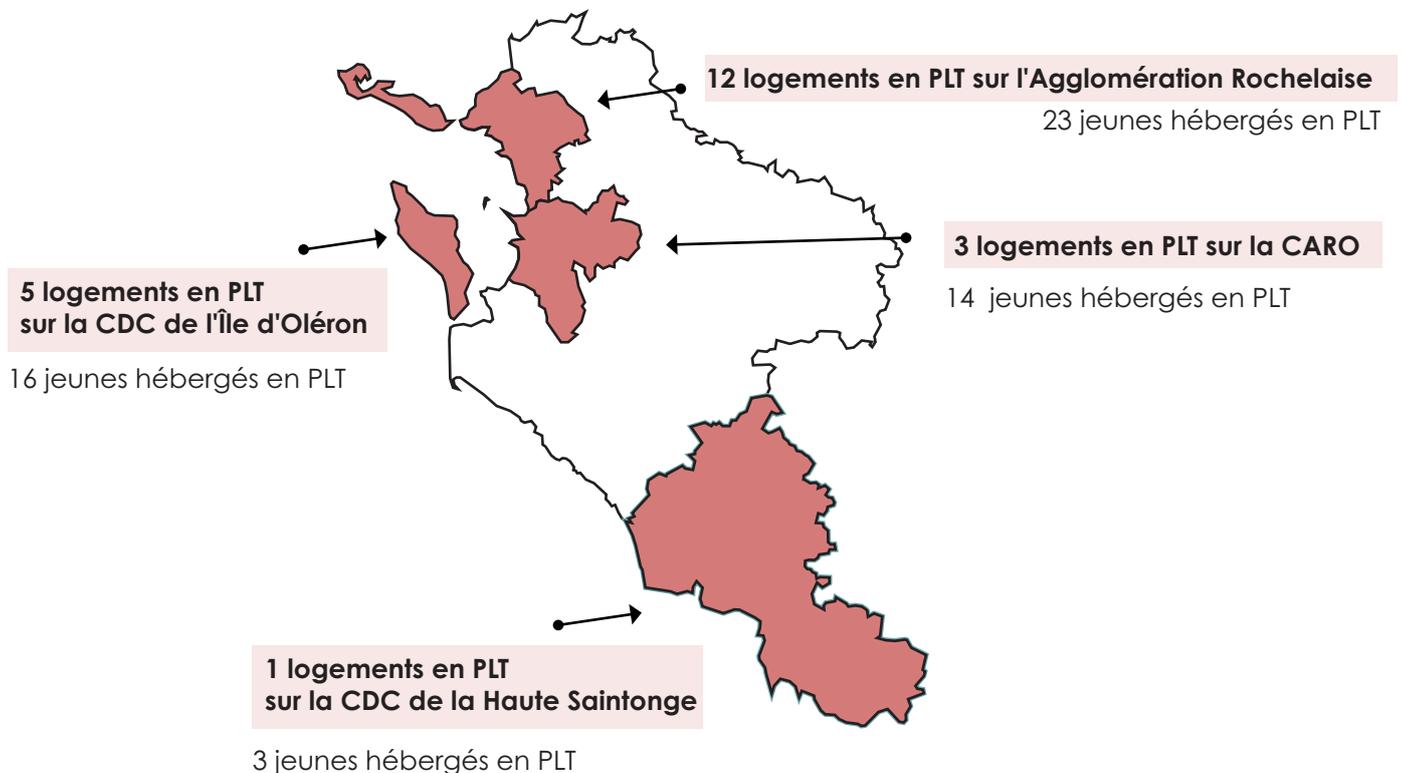
- De faciliter l'insertion des jeunes par le logement, qu'ils soient seuls, en couple, avec ou sans enfant,
- De les préparer à la gestion d'un logement autonome sur le plan matériel et économique,
- De les aider dans leurs recherches d'un logement autonome.

L'accès à ces logements est réservé à des jeunes dans une dynamique d'insertion sociale et professionnelle.

Le jeune bénéficie d'un accompagnement individuel dans l'objectif d'envisager une sortie vers du logement de droit commun.

56 jeunes hébergés en logement temporaire

21 logements



► Répartition par sexe



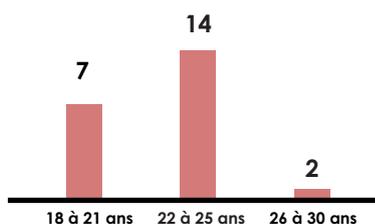
TERRITOIRES	HOMMES	FEMMES
LA ROCHELLE	18	5
HAUTE SAINTONGE	1	2
ILE D'OLERON	10	6
ROCHEFORT OCEAN	6	8
TOTAL	35	21

● Situation familiale / Ménages

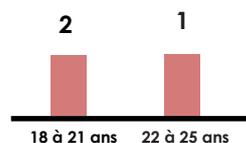
TERRITOIRES	Célibataire	Couple sans enfant
LA ROCHELLE	21	1
HAUTE SAINTONGE	1	1
ILE D'OLERON	10	3
ROCHEFORT OCEAN	12	1
TOTAL	44	6
Pourcentage %	79%	21%

► Age des jeunes PLT par territoire CLLAJ.17

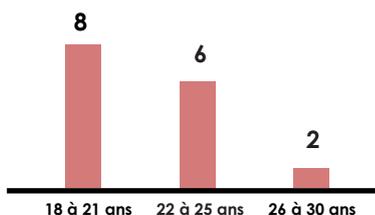
La Rochelle



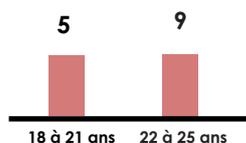
Haute Saintonge



Île d'Oléron



Rochefort Océan



Ce dispositif d'hébergement est destiné aux jeunes âgés de 18 à 25 ans, on constate quelques jeunes plus âgés qui sont liés à une situation de couple.

Prescripteurs

TERRITOIRES	AIO CLLAJ.17	Autres partenaires logement	Associations secteur social	Mission Locale	CCAS Collectivités locales	Autres partenaires emploi	Services du département
LA ROCHELLE	3	4	5	8	2	-	1
HAUTE SAINTONGE	-	-	-	3		-	-
ILE D'OLERON	9	-	-	1	1	4	1
ROCHFORT OCEAN	5	1	2	4	1	1	-
TOTAL	17	5	7	16	4	5	2

30 % des jeunes hébergés en logement temporaires ont été accompagné dans le cadre de l'AIOA par le CLLAJ.17 et orientés vers ce dispositif. On note également 29% qui sont orientés par la Mission Locale.

Origine géographique



91 % des jeunes qui sont hébergés en logement temporaires sont issus du département de la Charente Maritime.

Niveau scolaire

TERRITOIRES	Niveau 1 et 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 6	Niveau 7
LA ROCHELLE	5	13	4	1	-	-
HAUTE SAINTONGE	-	1	1	1	-	-
ILE D'OLERON	1	10	1	3	-	1
ROCHFORT OCEAN	2	4	6	1	1	-
TOTAL	8	28	12	6	1	1

Niveau 1 et 2 (Sortie du 1er cycle secondaire ou abandon CAP-BEP)

Niveau 3 (CAP,BEP)

Niveau 4 (BAC)

Niveau 5 (DEUG, BTS, DUT, DEUST)

Niveau 6 (Licence, licence professionnelle, BUT, Maîtrise, master 1)

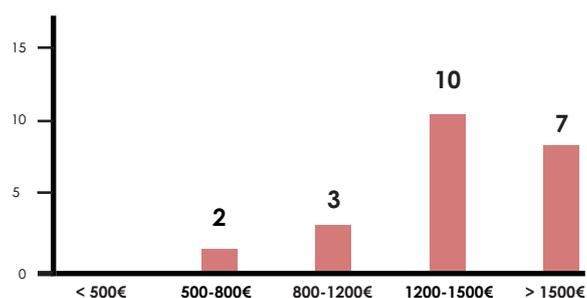
Niveau 7 (Master, diplôme d'études approfondies, diplôme d'études supérieures spécialisées, diplôme d'ingénieur)

► Situations professionnelles des jeunes

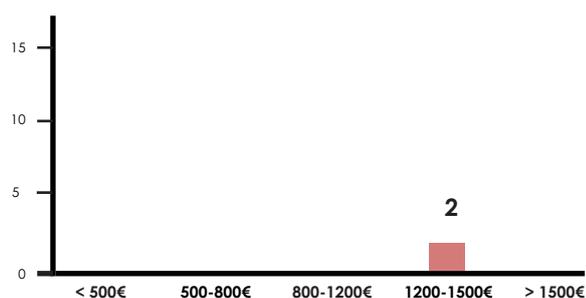
TERRITOIRES	LA ROCHELLE	HAUTE SAINTONGE	ÎLE D'OLERON	ROCHFORT OCEAN
Aternance	3	1	4	3
Emploi Précaire	5	1	9	4
Emploi durable	9	-	1	3
Demandeur d'emploi indemnisé	1	-	1	1
Intérimaire	4	-	-	-
Formation / Étude	-	-	2	-
Garantie jeune - CEJ - Service civique	-	1	-	3

► Ressources par ménages

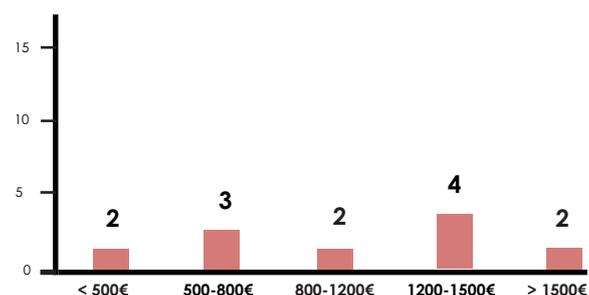
LA ROCHELLE



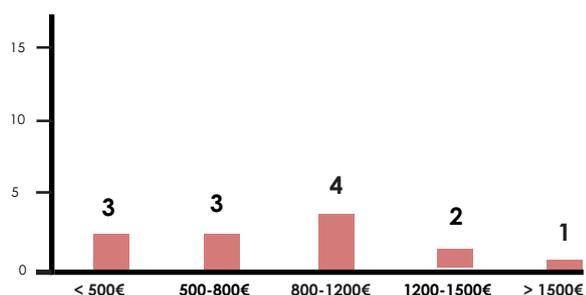
Haute Saintonge



Île d'Oléron



Rocheftort Océan



44% des ménages perçoivent des ressources inférieure à 1200€

► Situations logement à la demande

TERRITOIRES	Sans logement	Hébergement CADA/ Urgence	Hébergement Famille/ parents	Hébergement chez des tiers	Logement autonome	Sortie structures temporaires
LA ROCHELLE	-	7	3	3	-	10
HAUTE SAINTONGE	-	-	3	-	-	-
ILE D'OLERON	1	-	7	5	2	1
ROCHFORT OCEAN	-	-	7	4	2	1
TOTAL	1	7	20	12	4	12

► Réponses apportées sur l'ensemble des territoires

● LA ROCHELLE

13 sorties de jeunes dans le dispositif de logements temporaires du CLLAJ.17 :

- 10 accès au parc social
- 2 accès en sous locations CLLAJ.17
- 1 décès

Moyenne d'occupation : 10 mois

● HAUTE SAINTONGE

1 sortie de jeunes dans le dispositif de logements temporaires du CLLAJ.17 :

- 1 accès au parc privé

Moyenne d'occupation : 16 mois

● ÎLE D'OLÉRON

10 sorties de jeunes dans le dispositif de logements temporaires du CLLAJ.17 :

- 1 accès parc social
- 1 accès parc privé
- 1 accès en structure d'urgence
- 3 changement de dispositifs CLLAJ.17
- 4 retours chez les parents

Moyenne d'occupation : 5,7 mois

● ROCHEFORT OCÉAN

10 sorties de jeunes dans le dispositif de logements temporaires du CLLAJ.17 :

- 1 accès parc social
- 6 accès au parc privé
- 2 accès résidence sociale
- 1 changement de dispositifs CLLAJ.17

Moyenne d'occupation : 3,8 mois

67% des jeunes sortant du dispositif accèdent à une solution de logement durable.



► L'hébergement de jeunes Mineurs Non Accompagnés (MNA)

Le CLLAJ.17 collabore étroitement avec le département de la Charente Maritime sur la problématique des jeunes Mineurs Non Accompagnés.

Deux logements de type 3 permettent l'hébergement de jeunes en colocation sur La Rochelle. Il s'agit de jeunes sortant de structures d'accueil ayant signé un contrat jeune majeur.

L'objectif est d'accompagner ces jeunes dans l'élaboration d'un projet logement cohérent et durable.

En 2022, le CLLAJ.17 a accompagné **8 jeunes** dans ce cadre.

Profil jeunes MNA	TOTAL
Hommes célibataires sans enfant	8
Âgés entre 18 et 21 ans	8
Niveau scolaire Niveau 1 et 2 (Sortie du 1er cycle secondaire ou abandon CAP-BEP)	8
Apprentissage	8
Rénumération entre 800 et 1200€	8

● Origine /Pays

AFGHANISTAN ● → 1 Jeunes

GUINÉE ● → 6 Jeunes

CAMEROUN ● → 1 Jeunes

► Réponses apportées

RÉPONSES APPORTÉES	TOTAL	%
Accès parc social	4	80%
Accès sous location CLLAJ.17	1	20%
Nombre Total	5	100%

Moyenne d'occupation : 8,7 mois

Concernant la prise en charge des jeunes majeurs, nous observons une grande homogénéité des profils, même sexe, même groupe d'âge, même formation d'apprentissage et même prescripteur.

Notre accompagnement socio-éducatif de ce public est très spécifique. En effet, les jeunes pris en charge ont un parcours souvent très complexe et traumatique qui se traduit par des difficultés dans leur projet de vie (souffrance psychologique, incompréhension des démarches administratives, ...).

Ce sont des jeunes particulièrement isolés malgré une bonne insertion globale sur le territoire depuis leur arrivée en France. L'accompagnement est donc par conséquent renforcé et soutenu.

Pourtant, ce public cumule en parallèle plus de difficultés d'accès au logement autonome que les autres jeunes accompagnés. Leurs ressources sont plus faibles avec leur statut d'apprenti et subissent davantage de discrimination que toute autre personne.

Cette année, nous avons pu renforcer notre partenariat avec les bailleurs publics, sensible à ce public pour favoriser leur relogement.

LA SOUS LOCATION



BILAN D'ACTIVITÉ 2022

COMITÉ LOCAL POUR LE LOGEMENT AUTONOME DES JEUNES

► Sous location du CLLAJ.17

Le CLLAJ.17 gère 30 logements en sous-location sur le département de la Charente Maritime.

13 logements sont subventionnés dans le cadre d'une convention avec le conseil départemental pour exercer une médiation locative en faveur d'un public défavorisé (cadre du PDALHPD).

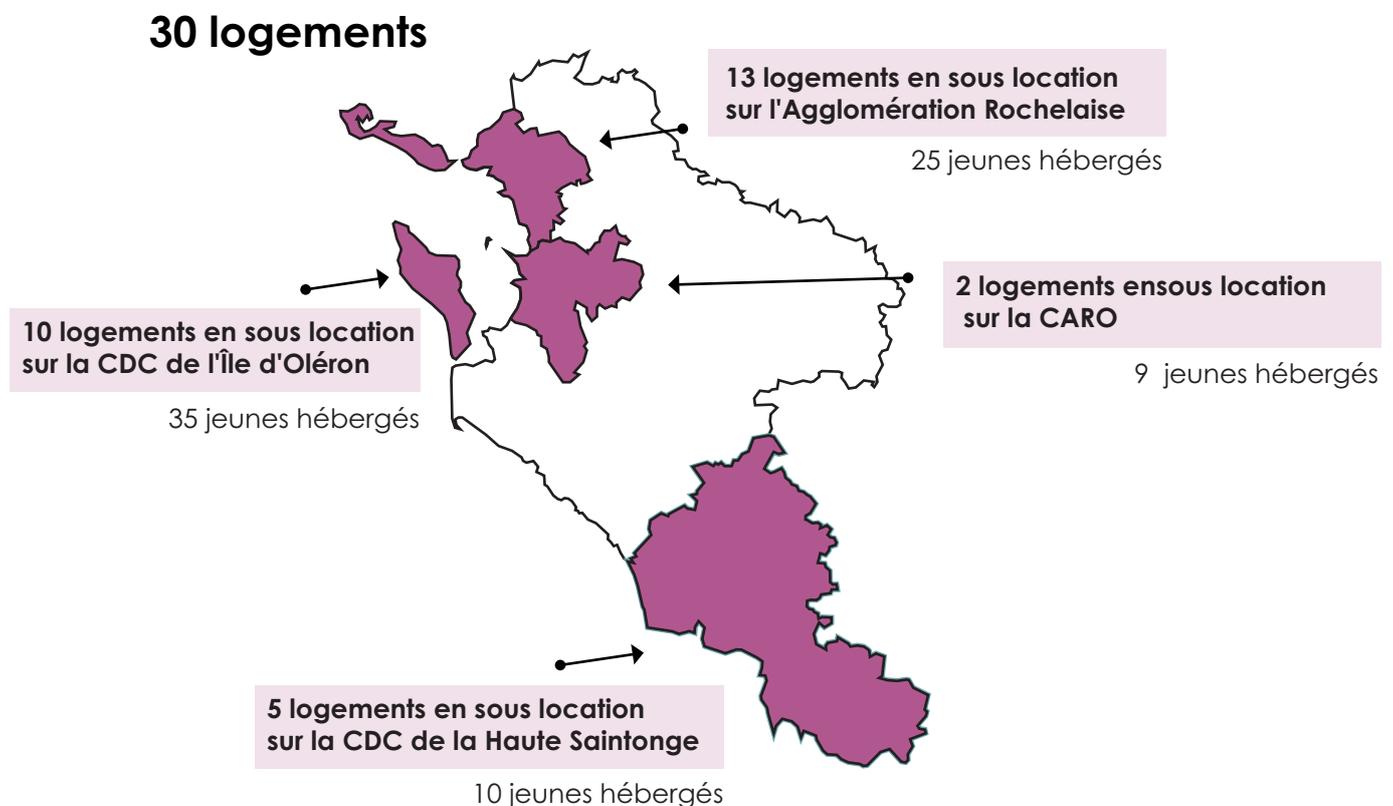
Les jeunes accueillis dans le cadre de la sous location/bail glissant doivent être âgés de 16 à 30 ans et percevoir des ressources suffisantes pour l'accès à un logement autonome. Les demandes de logement en sous-location/bail glissant sont étudiées en interne par les équipes de professionnels du CLLAJ.17.

La durée du contrat de sous-location est de 6 mois renouvelable 2 fois. Pendant cette période, plusieurs thèmes seront abordés et travaillés : les droits et obligations du locataire, la gestion du budget, la situation administrative, l'entretien du logement, l'emploi/la formation, la santé... Un travail en lien avec les partenaires est indispensable afin de répondre à l'ensemble des problématiques du jeune.

Ce type de dispositif s'inscrit dans le parcours résidentiel du jeune afin de lever les principaux freins à l'accès d'un logement de droit commun.

79 jeunes hébergés en logement temporaire

↪ + 24 % de jeunes logés par rapport à 2021



► Répartition par sexe



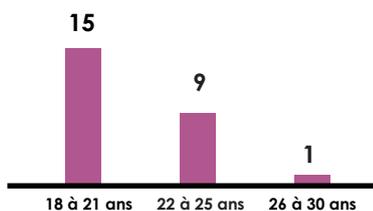
TERRITOIRES	HOMMES	FEMMES
LA ROCHELLE	20	5
HAUTE SAINTONGE	6	4
ILE D'OLERON	24	11
ROCHFORT OCEAN	7	2
TOTAL	57	22

● Situation familiale / Ménages

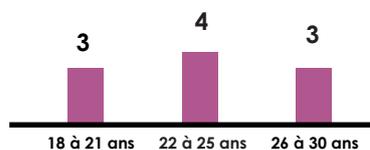
TERRITOIRES	Célibataire	Famille monoparentale	Couple sans enfant	Couple avec enfant
LA ROCHELLE	17		4	
HAUTE SAINTONGE	3	1	2	1
ILE D'OLERON	26	1	1	3
ROCHFORT OCEAN	5		2	
TOTAL	51	2	9	4
Pourcentage %	64%	3%	23%	10%

► Age des jeunes AIOA par territoire CLLAJ.17

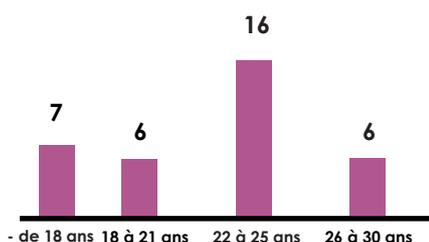
La Rochelle



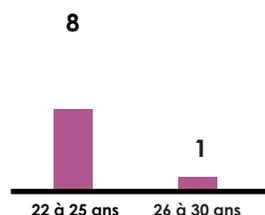
Haute Saintonge



Île d'Oléron



Rocheport Océan



Prescripteurs

TERRITOIRES	AIO CLLAJ.17	Autres partenaires logement	Associations secteur social	Mission Locale	CCAS Collectivités locales	Autres partenaires emploi / Formation	Services du département
LA ROCHELLE	9	1	3	8	1	-	3
HAUTE SAINTONGE	4	-	-	2	-	-	4
ILE D'OLERON	13	1	-	2	2	15	2
ROCHEFORT OCEAN	4	1	-	4	-	-	-
TOTAL	30	3	3	16	3	15	9
%	38%	4%	4%	20%	4%	19%	11%

Origine géographique



● LA ROCHELLE

Agglomération Rochelaise	14
Quartier Mireuil	5
Quartier Port Neuf	1
Agglomération Rochefort Océan	2
Département 17	3



● HAUTE SAINTONGE

Agglomération Haute Saintonge	10
-------------------------------	----



● ÎLE D'OLÉRON

CDC l'Île d'Oléron	14
Agglomération Rochefort Océan	1
Agglomération Rochelaise	3
Autres départ. de la région	6
Autres régions de France	9
Département 17	2



● ROCHEFORT OCÉAN

Agglomération Rochefort Océan	4
Département 17	2
Autres régions de France	3

► Niveau scolaire

TERRITOIRES	Niveau 1 et 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 6	Niveau 7
LA ROCHELLE	-	17	8	-	-	-
HAUTE SAINTONGE	3	6	-	1	-	-
ILE D'OLERON	8	13	2	4	5	3
ROCHFORT OCEAN	1	3	5	-	-	-
TOTAL	12	39	15	5	5	3

Niveau 1 et 2 (Sortie du 1er cycle secondaire ou abandon CAP-BEP)

Niveau 3 (CAP,BEP)

Niveau 4 (BAC)

Niveau 5 (DEUG, BTS, DUT, DEUST)

Niveau 6 (Licence, licence professionnelle, BUT, Maîtrise, master 1)

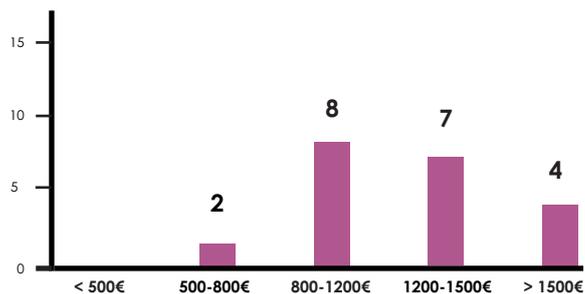
Niveau 7 (Master, diplôme d'études approfondies, diplôme d'études supérieures spécialisées, diplôme d'ingénieur)

► Situations professionnelles des jeunes

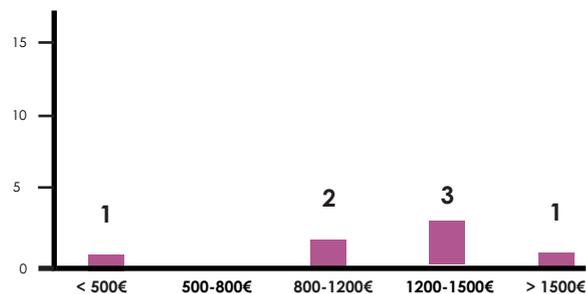
TERRITOIRES	LA ROCHELLE	HAUTE SAINTONGE	ÎLE D'OLERON	ROCHFORT OCEAN
Aternance	7	2	3	1
Emploi Précaire	3	4	11	1
Emploi durable	9	-	7	4
Demandeur d'emploi indemnisé	1	-	2	-
Demandeur d'emploi Non indemnisé	2	2	2	-
Intérimaire	3	-	-	-
Formation / Étude	-	-	10	2
Garantie jeune - CEJ - Service civique	-	2	-	1

► Ressources par ménages

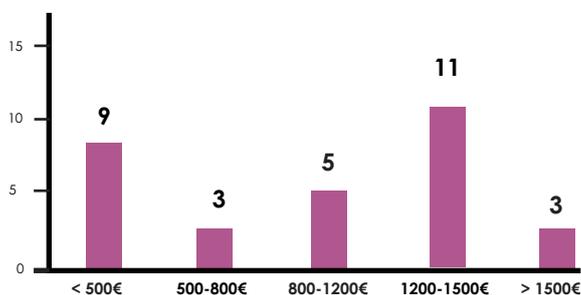
LA ROCHELLE



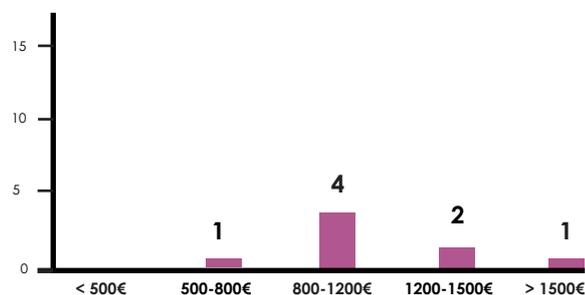
Haute Saintonge



Île d'Oléron



Rochefort Océan



69% des jeunes sont en situation professionnelle, mais 53% des ménages perçoivent des ressources inférieures à 1200€, ce qui ne facilite pas l'accès à un logement autonome de droit commun, notamment dans le parc locatif privé.

► Situations logement à la demande

TERRITOIRES	Sans logement	Hébergement CADA/ Urgence	Hébergement Famille/ parents	Hébergement chez des tiers	Logement autonome	Sortie structures temporaires
LA ROCHELLE	-	1	8	5	3	8
HAUTE SAINTONGE	-	-	5	-	3	2
ILE D'OLERON	4	-	27	-	4	-
ROCHEFORT OCEAN	-	-	3	-	3	3
TOTAL	4	1	43	5	13	13

► Réponses apportées sur l'ensemble des territoires

● LA ROCHELLE

8 sorties de jeunes dans le dispositif de sous location du CLLAJ.17 :

- 6 accès au parc social
- 2 accès au parc privé

Moyenne d'occupation : 12 mois

● HAUTE SAINTONGE

2 sorties de jeunes dans le dispositif de sous location du CLLAJ.17 :

- 1 accès au FJT de Jonzac
- 1 hébergement famille

Moyenne d'occupation : 8,5 mois

● ÎLE D'OLÉRON

20 sorties de jeunes dans le dispositif de sous location du CLLAJ.17 :

- 5 accès parc social
- 4 accès parc privé
- 4 retours chez les parents suite à la fin d'étude (CEPMO)
- 1 retours chez les parents avec projet à l'étranger
- 4 retours chez les parents suite à la fin de saison estivale
- 1 Changement de dispositif CLLAJ.17
- 1 hébergement d'urgence

Moyenne d'occupation : 6,9 mois

● ROCHEFORT OCÉAN

4 sorties de jeunes dans le dispositif de sous location du CLLAJ.17 :

- 1 résidence sociale sur Poitiers
- 1 accès au parc privé
- 1 fin d'hébergement
- 1 changement de dispositifs CLLAJ.17

Moyenne d'occupation : 3,8 mois

56% des jeunes sortant du dispositif accèdent à une solution de logement durable. 26% des jeunes retournent vivre chez leurs parents, ce chiffre est entièrement lié à des situations de jeunes sur l'île d'Oléron, soit des lycéens du CEPMO ou des jeunes en fin de saison estivale.



Dispositif jeunes CCAS

Dans le cadre d'une convention partenariale, le CLLAJ.17 de La Rochelle assure l'accompagnement social de jeunes (18 – 25 ans) hébergés dans deux logements du dispositif jeunes CCAS.

Les deux logements sont meublés et situés :

- 270 avenue Carnot, Apt n°1, 17 000 La Rochelle. Il s'agit d'un grand studio meublé dont le CCAS est locataire principal. Le CCAS assure la gestion locative de cet appartement.
- 6 rue pernelle,, 17 000 La Rochelle. Il s'agit d'un T1 meublé dont le CLLAJ.17 est locataire principal. Le CLLAJ.17 assure la gestion locative de ce logement.

L'objectif de cet hébergement est de permettre à des jeunes en situation de précarité d'avoir un hébergement pour quelques mois afin de stabiliser leur situation et d'envisager une solution de sortie adaptée.

Les demandes de candidatures sont étudiées par le CCAS de La Rochelle. Les situations des jeunes sont discutées en CLIJ (Commission Locale d'Insertion des Jeunes). Le jeune rencontre les référents du dispositif jeunes CCAS et un référent du CLLAJ.17. Ce moment permet d'infirmier ou de confirmer une entrée dans un appartement, d'expliquer le cadre de l'accompagnement et le rôle de chaque structure avant toute entrée en logement.

L'accompagnement social effectué par le CLLAJ.17 a pour objectif de trouver une solution de logement ou d'hébergement adaptée à la situation du ou des jeunes bénéficiant du dispositif.

Un accompagnement global est proposé :

- Accompagnement dans les démarches administratives :
- Actualisation de la situation du jeune (Centre des impôts, Santé ...) et ouverture des droits,
- Inscription et/ou actualisation des demandes dans le parc public.
- Accompagnement dans la gestion financière : Travail sur le budget lié au logement et anticipation d'un futur budget.
- Lien avec les référents du dispositif jeune, des partenaires sociaux et avec ceux de l'insertion professionnelle.
- Accompagnement à l'accès au logement autonome (Financement, ouverture des droits, etc...).

Cet accompagnement est indispensable pour permettre aux jeunes de rester dans une dynamique d'insertion sociale et professionnelle.

De plus, il permet un apprentissage à l'autonomie indispensable pour accéder au logement de droit commun.

► **En quelques chiffres :**

LA RÉSIDENCE SOCIALE JEAN BART



BILAN D'ACTIVITÉ 2022

COMITÉ LOCAL POUR LE LOGEMENT AUTONOME DES JEUNES

► Résidence sociale "JEAN BART "

Le CLLAJ.17 gère 10 logements au sein de la résidence sociale JEAN BART.
Elle est constituée de 6 logements de type 3 et 4 logements de type 2.

Nous avons hébergé 22 jeunes (19 ménages) en 2022.

↪ **+ 37,5 % de jeunes logés par rapport à 2021**

► Répartition par sexe



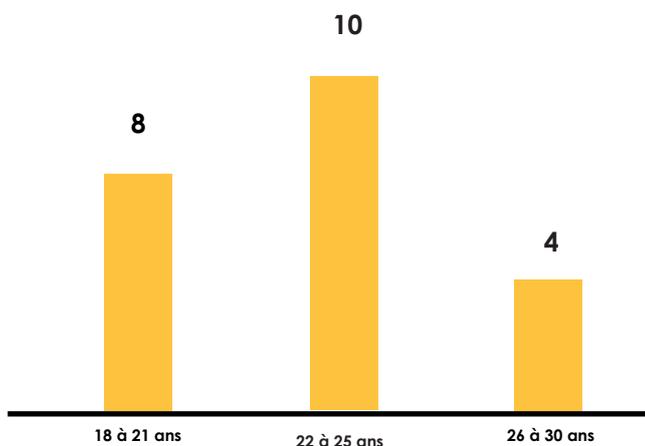
	HOMMES	FEMMES
TOTAL	9	13

● Situation familiale / Ménages

Situation familiale	Célibataire	Famille monoparentale	Couple sans enfant	Couple avec enfant
TOTAL	6	10	2	1
Pourcentage %	32%	53%	10%	5%

En 2022, le CLLAJ.17 a travaillé sur la mixité du public hébergé sur la résidence sociale "Jean Bart". On note que les familles monoparentales correspondent à la moitié de notre public accueilli (61% en 2021). C'est notamment une réponse de logement alternatif qui correspond à ces situations de jeunes mères isolées.

► Age des jeunes Sous location sur l'ensemble des territoires



► Prescripteurs

Prescripteurs	AIO CLLAJ.17	Autres partenaires logement	Associations secteur social	Mission Locale	CCAS Collectivités locales	Services du département
TOTAL	5	3	2	4	3	5
%	23%	13%	9%	18%	14%	23%

► Origine géographique



● LA ROCHELLE

Agglomération Rochelaise	■ 16
Quartier Mireuil	■ 6
Quartier Villeneuve les salines	■ 1
Département 17	■ 1

► Niveau scolaire

Niveau scolaire	Niveau 1 et 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
TOTAL	2	13	6	1
%	9%	59%	28%	4%

Niveau 1 et 2 (Sortie du 1er cycle secondaire ou abandon CAP-BEP)

Niveau 3 (CAP,BEP)

Niveau 4 (BAC)

Niveau 5 (DEUG, BTS, DUT, DEUST)

Niveau 6 (Licence, licence professionnelle, BUT, Maîtrise, master 1)

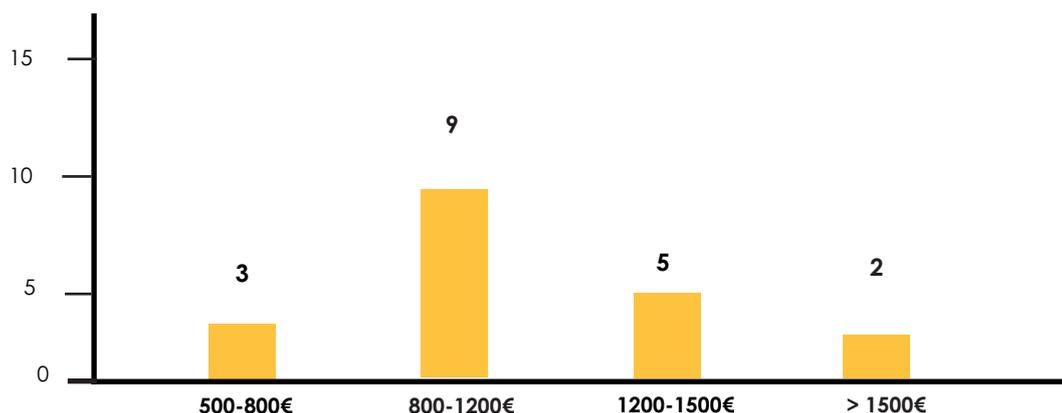
Niveau 7 (Master, diplôme d'études approfondies, diplôme d'études supérieures spécialisées, diplôme d'ingénieur)

► Situations professionnelles des jeunes

Situations professionnelles	TOTAL	%
Aternance	2	9
Emploi Précaire	3	13,5%
Emploi durable	6	28%
Demandeur d'emploi indemnisé	4	18%
Demandeur d'emploi Non indemnisé	2	9%
Intérimaire	3	13,5%
Formation / Étude	2	9%

En 2022, 64% des jeunes sont en emploi contre 37,5% en 2021, ce qui confirme la volonté du CLLAJ.17 a accompagné ce public en lien avec les partenaires de l'emploi.

► Ressources par ménages



► Situations logement à la demande

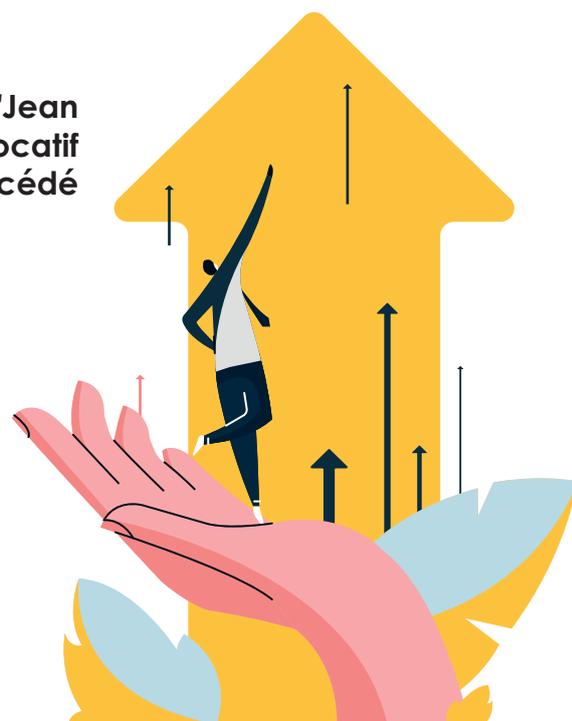
Situations logement	Logement CLLAJ.17	Hébergement CADA/ Urgence	Hébergement Famille/ parents	Hébergement chez des tiers	Logement autonome	Sortie structures temporaires
TOTAL	3	3	6	4	3	3
%	13,5	13,5%	27%	19%	13,5%	13,5%

► Réponses apportées

RÉPONSES APPORTÉES	TOTAL	%
Accès parc social	9	90%
Expulsion	1	10%
Nombre Total	10	100%

Moyenne d'occupation : 18 mois

En 2022, la totalité des jeunes de la résidence sociale "Jean Bart" ont accédé au logement autonome dans le parc locatif public, ce qui montre bien la difficulté de ces familles à accéder au parc locatif privé.



LA RÉSIDENCE FJT «SIMONE VEIL»



BILAN D'ACTIVITÉ 2022

COMITÉ LOCAL POUR LE LOGEMENT AUTONOME DES JEUNES

► Foyer de jeunes travailleurs - FJT Simone VEIL de JONZAC -

La résidence sociale FJT "Simone VEIL" a ouvert ses portes au 1er septembre 2018 sur la commune de Jonzac.

Elle est destinée à des jeunes de 16 à 30 ans, célibataires, en couple, avec ou sans enfants. Pour se faire, elle est composée de 28 logements (soit 43 places) répartis de la manière suivante :

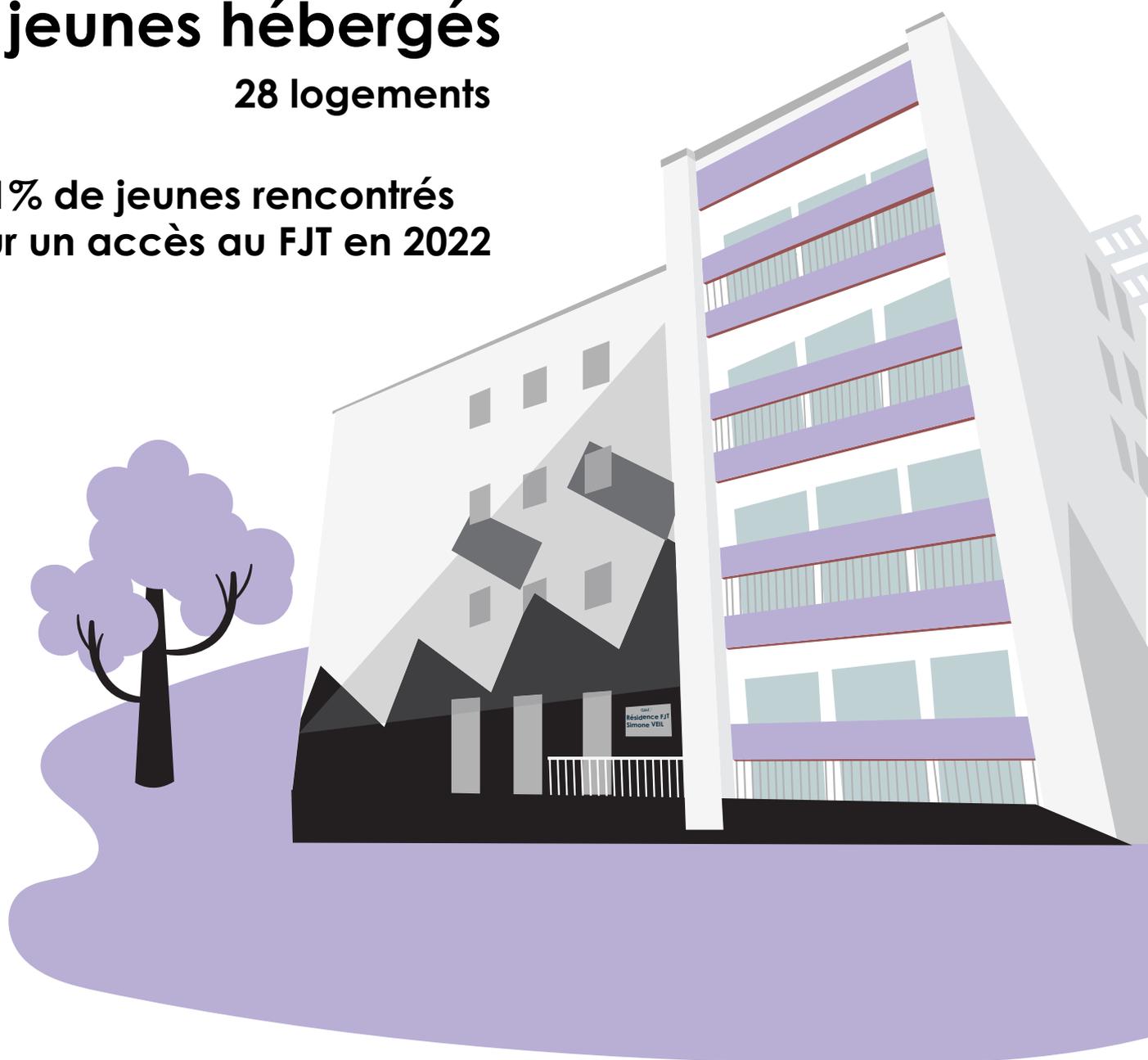
- 4 T1 (soit 1 pièce principale inférieure à 20 m² avec un coin kitchenette)
- 13 T1bis (soit 1 pièce principale supérieur à 20m² avec un coin kitchenette)
- 7 T2 (soit 2 pièces principales avec cuisine séparées, entre 46 et 60m²)
- 4 T3 (soit 3 pièces principales avec 1 cuisine séparée, entre 60 et 74 m²)
- 1 salle d'animation avec un coin cuisine collective et 1 bureau pour l'équipe éducative.

L'une des spécificités de la Résidence Simone Veil est d'accueillir une partie des jeunes effectuant leur formation scolaire au campus des métiers de Saint Germain de Lusignan, grâce à quatre logements pouvant accueillir chacun 2 colocataires par semaine.

92 jeunes hébergés

28 logements

+ 31% de jeunes rencontrés pour un accès au FJT en 2022



► Répartition par sexe

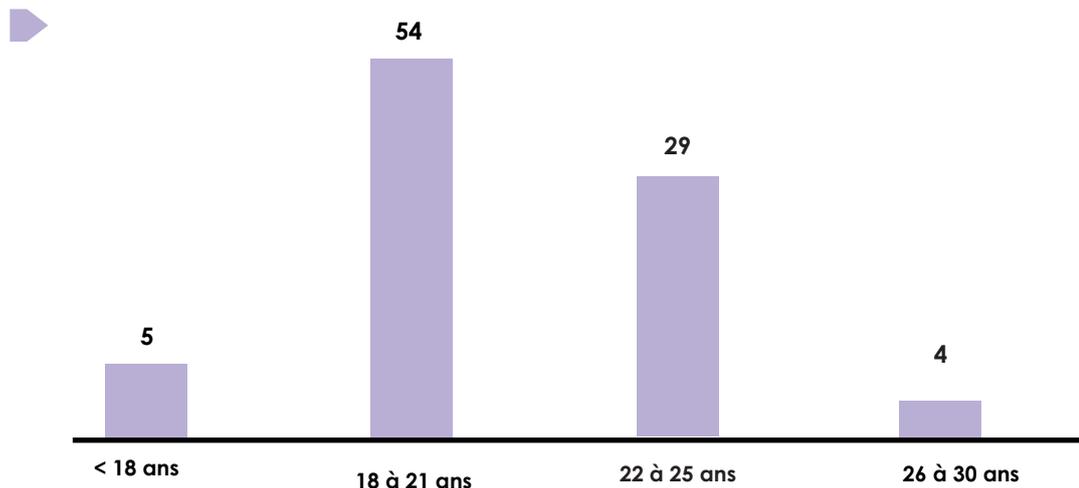


HOMMES	FEMMES
71	21

● Situation familiale / Ménages

Célibataire	Famille monoparentale	Couple sans enfant	Couple avec enfant
82	1	3	1

Age des jeunes AIOA par territoire CLLAJ.17



77% des personnes logés au sein du FJT en 2022 sont des hommes et 23%, des femmes.

La majorité des jeunes accueillis en 2022 avait entre 18 et 21 ans (environ 59%).

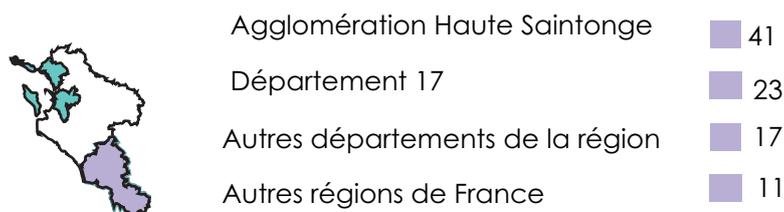
Il est à noter que le pourcentage des jeunes dans cette classe d'âge a diminué sur cette année au profit des 22/25 ans.

► Prescripteurs

AIO CLLAJ.17	Autres partenaires logement	Associations secteur social	Mission Locale	Oranisme de formation	Services du département
27	1	6	26	34	5

Il est à noter, que 37% des jeunes logés au sein du FJT cette année ont été orientés par le Campus des Métiers de Saint Germain de Lusignan, 28% par la Mission Locale de Haute-Saintonge et 22% par l'AIO CLLAJ. Le centre de formation des apprentis nous orientent, chaque année, de plus en plus de jeunes, faute de places en internat au sein de leur structure.

► Origine géographique



Environ 44% des jeunes logés au FJT en 2022 étaient originaires de la Haute-Saintonge, 25% du reste du département, 18% du reste de la région et 12% du reste de la France.

Ces proportions sont similaires à celles de l'année passée.

Les jeunes issus du reste du département, du reste de la région et du reste de la France sont essentiellement des jeunes fréquentant le Campus des Métiers de Saint Germain de Lusignan et ayant besoin d'une solution d'hébergement pour leurs périodes scolaires (une voire deux semaines par mois).

► Niveau scolaire

Niveau 1 et 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 6	Niveau 7
16	35	33	5	1	2

Niveau 1 et 2 (Sortie du 1er cycle secondaire ou abandon CAP-BEP)

Niveau 3 (CAP,BEP)

Niveau 4 (BAC)

Niveau 5 (DEUG, BTS, DUT, DEUST)

Niveau 6 (Licence, licence professionnelle, BUT, Maîtrise, master 1)

Niveau 7 (Master, diplôme d'études approfondies, diplôme d'études supérieures spécialisées, diplôme d'ingénieur)

38% des jeunes logés ont validé un niveau scolaire correspondant à un niveau CAP ou BEP et 36% à un niveau BAC.

On observe une légère augmentation du niveau scolaire des jeunes logés au FJT. Ceci est à mettre en lien avec le nombre de jeunes du Campus des Métiers de Saint Germain de Lusignan logé au sein du FJT.

► Situations professionnelles des jeunes

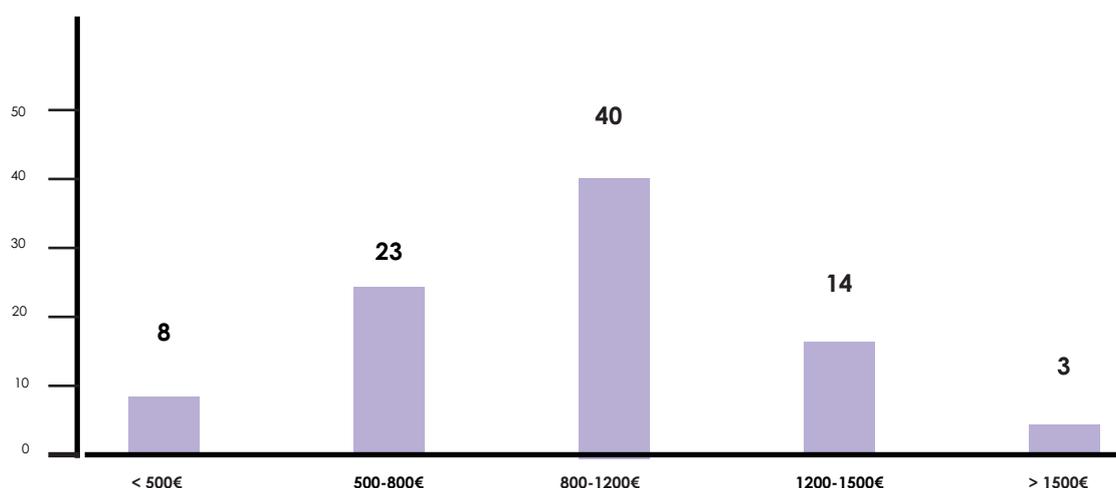
Aternance	50
Emploi Précaire	13
Emploi durable	10
Demandeur d'emploi indemnisé	9
Demandeur d'emploi Non indemnisé	2
Etudiante	1
Garantie jeune - CEJ - Service civique	9

Il est à noter, que 79% des jeunes logés au FJT, ont une situation d'emploi au moment de la demande et 91% sont considérés en insertion professionnelle.

Nous accueillons 54% des jeunes en apprentissage et seulement 1% d'étudiants.

Le FJT est ainsi considéré comme un véritable tremplin dans la prise d'autonomie des jeunes (accès à des logements temporaires de bonnes qualités à des prix attractifs, soutenu par un accompagnement social complet).

► Ressources par ménages



77% des jeunes logés perçoivent des ressources inférieures à 1200 euros/ mois.

La tranche des ressources la plus représentée est « 800/1200 euros », avec 43 % des jeunes percevant ces revenus.

Le FJT leur permet alors de trouver une solution de logement accessible sur un territoire en manque de petits logements en bon état et à loyer abordable (petits logements essentiellement tournés vers le meublé de tourisme et peu de petits logements dans le parc social).

► Situations logement à la demande

Famille d'accueil	Hébergement Famille	Hébergement parents	Hébergement chez des tiers	Logement autonome	Sortie structures temporaires
14	29	19	9	9	12

77% des jeunes étaient hébergés au moment de la demande, dont 21 % chez leurs parents.

Il est également important de noter que 19% des jeunes étaient en logement au moment de la demande. Ces derniers viennent alors pour se rapprocher de leur emploi ou formation ou pour trouver des solutions de relogement plus en adéquation avec leurs besoins et leurs revenus.

► Réponses apportées sur l'ensemble des territoires

44 sorties de jeunes du FJT Simone Veil du CLLAJ.17 :

- 19 Accès au parc privé
- 1 accès au parc public
- 15 retours chez les parents - CFA
- 1 Retour famille d'accueil
- 1 retour dans la famille
- 2 retours parents hors CFA
- 2 changements de logement au sein du FJT pour mise en couple
- 2 hébergements chez un tiers
- 1 hébergement en structure temporaire

Moyenne d'occupation : 10,3 mois

45% des jeunes qui sont sorties du FJT ont accédé à un logement, dont 95 % d'entre eux vers un accès à un logement dans le parc privé. Le FJT trouve alors tout son sens en intervenant comme un véritable tremplin vers l'autonomie. Nous travaillons avec une véritable logique de parcours pour aider les jeunes dans leur prise d'autonomie progressive. Les logements temporaires ainsi proposés leur permettent de stabiliser leurs situations professionnelles et/ou financières avant de pouvoir travailler sur un accès à un logement de droits communs dans de bonnes conditions.

Un nombre important de jeunes vient également au FJT pour effectuer leur scolarité (jeunes du Campus des Métiers). La solution de sortie est alors un retour à la situation initiale soit un retour chez les parents, dans la majorité des cas. 38% des jeunes logés au FJT, cette année, sont donc retournés chez leurs parents ou hébergés par des tiers, structure ou famille d'accueil.

On constate que quelques jeunes n'étaient pas prêts à accéder à un logement de droit commun à la sortie du FJT. C'est alors une situation d'hébergement familiale, amicale ou en structure (CHRS) qui est recherchée afin de ne pas les laisser sans solution. Cela a été le cas pour 11% d'entre eux.

Cette recherche de solution alternative à un accès, permet d'éviter la prise d'un logement, qui pourrait, dans la grande majorité des cas, mettre en difficulté le jeune mais également le bailleur. En effet, lorsqu'un accès ne peut pas être sécurisé car l'autonomie du jeune n'est pas suffisante, il est préférable de se tourner vers des solutions intermédiaires, dans l'attente que le jeune soit prêt et que sa situation soit stabilisée.

On note également deux changements de logement au sein du FJT suite à une mise en couple.



► L'animation socio-éducative

Le FJT constitue une étape du parcours locatif des jeunes. La résidence est alors pensée comme un véritable outil d'insertion sociale, dont l'objectif principal, est d'aider le jeune à devenir plus autonome.

Cette dernière a également pour mission de préparer les jeunes au « vivre ensemble ». Pour se faire et afin de lutter contre l'isolement, l'équipe en place se doit de proposer des actions collectives.

En effet, à leur entrée au FJT, les jeunes résidents arrivent de milieux différents. Certains ne sont jamais sortis de la région, du département et parfois même du territoire de la Haute-Saintonge. A l'inverse, d'autres jeunes viennent de différentes régions de France ou de pays étrangers. Certains ne connaissent que le milieu rural et ses caractéristiques. D'autres arrivent de villes plus conséquentes et se voient désorientés dans leur nouveau lieu de vie.

Une partie des résidents a des parcours de vie marquants. Certains ont été confiés à l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance) et ont vécu dans des familles d'accueil, d'autres en foyer. Certains ont été dans l'obligation de bénéficier de Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale ou ont vécu l'expérience de la rue. Tous ces profils de jeunes vont alors devoir apprendre à se côtoyer et à vivre ensemble.

Ainsi, il arrive que nous soyons confrontés à des bagages de préjugés et d'idées reçues. C'est là, que la vie en collectivité et les animations collectives prennent tout leur sens. Il faut alors sensibiliser, écouter, débattre, informer sans tabou afin d'avancer et de déconstruire les appréhensions et la crainte de l'autre.

Nous pouvons proposer deux types d'animations au sein du FJT : celles dites occupationnelles (sorties extérieures, repas partagés, activités artistiques,) dont l'objectif principal est de créer du lien entre les jeunes résidents.

Et celles dites « éducatives » dont le but est de préparer le jeune à son autonomie.

Notre mission est alors de leur donner des outils nécessaires à la gestion de la vie quotidienne tels que, les économies d'énergies, créer ses propres produits ménagers économiques et écologiques, comment rechercher un logement, gérer son budget, connaître ses droits et devoirs, ou encore comment effectuer une déclaration de revenus....

Un programme d'animation est élaboré en amont et le contenu y est travaillé avec les jeunes. Ceci afin d'adapter nos interventions au plus près de leurs besoins.

Cette année 2022, avait pour objectif de maintenir un roulement régulier dans notre programme d'animation, alliant ces deux types d'animation. Également, un autre axe important qui a été travaillé avec les jeunes a été d'amener les jeunes vers des thématiques moins attractives et plus éducatives.

LE CONSEIL DES RÉSIDENTS

Le Conseil des Résidents, aussi appelé Conseil de la Vie Sociale, est un espace de débats, d'échanges de pensées et d'apprentissage de la démocratie. Il témoigne d'une réelle vie en collectivité. Il est composé des Résidents et est animé par l'animatrice. Il a lieu environ tous les 3 mois.

Le conseil des résidents est également pensé comme un espace d'échanges sur le fonctionnement de la Résidence, d'initiatives, d'informations et de recueil des besoins des jeunes.

Un des objectifs du Conseil est d'amener les jeunes à proposer des projets qu'ils pourraient ensuite porter de façon autonome et/ou collective. Le but est que les jeunes se saisissent peu à peu de cet espace de parole pour personnaliser et adapter la Résidence à leurs modes de vie.

Dans cette même dynamique et suite à la fin du mandat d'un an des représentants des résidents, une nouvelle campagne électorale aura lieu début 2023, afin d'élire deux nouveaux délégués.

Cette année, se sont 6 conseils des résidents qui ont eu lieu au sein du FJT afin de travailler notamment autour de la réglementation intérieure de la Résidence, de l'utilisation de la blanchisserie et du local vélo. Mais également afin de faire le point sur les besoins et envies des jeunes en matière de projets de faire évoluer la résidence, pour que les jeunes continuent à s'y sentir bien.

LES REPAS COLLECTIFS

Dans une volonté de développer ou de maintenir une dynamique et une cohésion de groupe, des repas collectifs/partagés sont proposés régulièrement. Ainsi, nous organisons des repas pour les nouveaux arrivants, des repas découvertes (repas asiatiques, objectif zéro déchet, du terroir, de saison, etc..), des repas où chaque résident partage une de ses recettes.

Ainsi, nous travaillons à l'élaboration des menus, la préparation des plats (cours comprises) et la découverte de nouvelles recettes.

Les repas sont toujours des moments conviviaux qui incitent à la communication.

Cette année ce sont 6 repas collectifs qui ont été proposés au sein de la Résidence.



LES TEMPS DE MÉDIATION

Parfois, il est nécessaire de mettre en place des temps de médiations, en parallèle des conseils de résidents. Ces derniers sont plus informels et peuvent être réalisés plus rapidement. Nous pouvons avoir besoin d'organiser ces espaces d'échanges afin de réorganiser la résidence, d'apaiser des tensions, de dédramatiser des situations, de répondre à des questions ou de prendre note des demandes et besoins des résidents.

Par exemple, nous avons maintenu, cette année, le « Chocolaté'change ». C'est autour d'une boisson chaude, dans une ambiance bienveillante, que l'équipe socio-éducative a pu aborder des sujets divers avec les jeunes et échanger sur les besoins de ces derniers.

DES ACTIVITÉS LUDIQUES

L'animatrice propose régulièrement d'autres activités diverses et variées au sein de la résidence, telles que des soirées jeux de société, Babyfoot, projections de films, soirée à thème, etc....

Nous mettons aussi à disposition des résidents du matériel sportif, du matériel de cuisine, des jeux, ainsi que des livres qu'ils peuvent emprunter.

ATELIER BUDGET

Des ateliers « gestion du budget » ont été mis en place cette année, dont deux animés par Finance Pédagogie. L'argent est omniprésent dans la vie quotidienne. Ainsi, comprendre de façon ludique comment être autonome financièrement grâce à de simples repères pour bien gérer son argent, était l'objectif principal de ces animations.

Ces ateliers seront maintenus en 2023.

ATELIER GERER SON ADMINISTRATIF

Souvent, les jeunes laissent de côté leurs papiers importants, ne trient pas leurs documents, ou ne les renvoient pas dans les temps. Ainsi, ils se sentent et sont débordés par autant d'administratif non traité. Cet atelier a pour but de leur faire connaître les documents à conserver (temps de conservation et raisons). Ce temps permet également de leur donner des outils afin qu'ils puissent apprendre à ranger et à classer leurs documents pour s'y retrouver plus facilement.

Lors de cet atelier, nous accompagnons également les jeunes dans leurs démarches en ligne (envoi de documents, mise à jour de leur situation CAF, simulation aide au logement, demande prime d'activité ou demande de Garantie Visale).

ATELIER DECLARATION DE REVENUS

En Mai 2022, au moment de la déclaration de revenus, démarche à effectuer auprès du centre des finances publiques de notre secteur, nous avons proposé aux jeunes de la Résidence un atelier (afin de les aider à effectuer cette démarche).

Il semblait essentiel de les accompagner dans cette formalité, notamment pour ceux effectuant leur première déclaration en autonomie, pour ceux non équipés en matériel informatique ou pour qui la déclaration dématérialisée semblait compliquée.

ATELIER ENTRETIENS DES LOGEMENTS / RAMASSAGE ET TRI DES DECHETS

Afin de sensibiliser les jeunes aux bonnes pratiques ménagères et à l'utilisation de produits plus naturels, un atelier autour de la création de ses propres produits ménagers a été proposé aux jeunes résidents. Après cet atelier, il a été soumis à l'ensemble des jeunes de la résidence un temps de ménage commun pour entretenir la résidence mais également les logements occupés (pour ceux qui le souhaitaient).

Également, les jeunes ont été sollicités par l'équipe afin de participer au ramassage et tri des déchets aux abords de la Résidence. Ceci afin qu'ils prennent conscience de leur environnement et de l'importance de l'entretenir, pour un mieux vivre ensemble. Mais également afin de les sensibiliser aux gestes écologiques.

ATELIER SOPHROLOGIE

Plusieurs ateliers ont eu lieu cette année autour de cette thématique en lien avec la Mission Locale qui emploie une sophrologue.

Les jeunes ont pu bénéficier d'un temps pour eux, pour se redécouvrir autrement (gestion des émotions,...).

ATELIER RECHERCHE DE LOGEMENTS

Des ateliers recherche de logement sont proposés au sein du FJT notamment afin de travailler les solutions de sorties avec les jeunes. Ce dernier est alors un bon relai avec l'accompagnement individuel.

ATELIER DROITS DES FEMMES

En Mars 2022, suite à la journée internationale des droits des femmes, une semaine a été dédiée à cette thématique. Atelier expression, cours de maquillage, conseils bien-être, échange, partage et shooting photo, étaient au programme.

Cette animation a été réalisée avec la collaboration, de la Mission Locale de Jonzac et de Laetitia Valentin, socio-esthéticienne. Ainsi, les jeunes participants ont pu aborder ce sujet de façon ludique et décomplexée.

SEMAINE DU LOGEMENT / CLLAJ EXPRESS

La Semaine du Logement des Jeunes a pour objectif de sensibiliser le plus grand nombre aux difficultés rencontrées par les jeunes dans l'accès au logement autonome, et aux solutions à développer. Elle est organisée chaque année par l'Union Nationale des CLLAJ.

A cette occasion, les jeunes ont participé à un grand jeu de piste sur le thème du logement sur l'île d'Oléron. Une journée où convivialité, partage, et bonne humeur étaient au rendez-vous. Ces derniers ont pu aborder diverses notions du logement autonome tout en découvrant un territoire magnifique.

SEMAINE INTERCULTURELLE

La résidence est un lieu d'échange multiculturel du fait des parcours, cultures, personnalités, formations, professions, genre et origines différentes de chaque jeune. Outre le développement de l'autonomie, c'est aussi un lieu d'apprentissage de la différence, et plus globalement de la citoyenneté. On y développe la tolérance, l'ouverture d'esprit, le partage, le respect et plus généralement le vivre-ensemble. Au sein du foyer, on y découvre d'autres façons de penser, de cuisiner, de parler et même de vivre. On s'intéresse alors à de nouvelles choses et c'est par le partage que nous avançons en ce sens. C'est dans cette dynamique que nous avons renouvelé, cette année : La semaine interculturelle.

Ce projet est comme son nom l'indique : une semaine dédiée à l'interculturalité et au partage, au sein du Foyer de Jeunes Travailleurs de Jonzac. Les jeunes ont ensemble décidé de mettre à l'honneur, La Chine et Le Japon.

Différents ateliers ont pu avoir lieu :

- Cours de cuisine asiatique
- Cours de Qi Gong
- Cours de Kung Fu
- Projection d'un film d'animation



SEMAINE INTERCULTURELLE

La résidence est un lieu d'échange multiculturel du fait des parcours, cultures, personnalités, formations, professions, genre et origines différentes de chaque jeune. Outre le développement de l'autonomie, c'est aussi un lieu d'apprentissage de la différence, et plus globalement de la citoyenneté. On y développe la tolérance, l'ouverture d'esprit, le partage, le respect et plus généralement le vivre-ensemble. Au sein du foyer, on y découvre d'autres façons de penser, de cuisiner, de parler et même de vivre. On s'intéresse alors à de nouvelles choses et c'est par le partage que nous avançons en ce sens. C'est dans cette dynamique que nous avons renouvelé, cette année : La semaine interculturelle.

Ce projet est comme son nom l'indique : une semaine dédiée à l'interculturalité et au partage, au sein du Foyer de Jeunes Travailleurs de Jonzac. Les jeunes ont ensemble décidé de mettre à l'honneur, La Chine et Le Japon.

Différents ateliers ont pu avoir lieu :

- Cours de cuisine asiatique
- Cours de Qi Gong
- Cours de Kung Fu
- Projection d'un film d'animation
- Calligraphie Chinoise

Cette semaine fut à la hauteur de ses ambitions, avec des retours de jeunes très positifs, pressés de connaître les prochains pays à découvrir.

PROJET JARDIN DU MONDE

Cette année, nous avons répondu à deux appels à projets afin de pouvoir créer un espace extérieur aux environs de la Résidence. Ce projet est en cours et sera mis en place courant 2023. L'idée est de concevoir un lieu extérieur pour les jeunes de la Résidence divisé en plusieurs espaces qui leur seront dédiés: un lieu de détente avec du mobilier de jardin mais également un potager avec la plantation de fruits et de légumes de saison. Pour mener à bien ce projet, nous nous sommes rapprochés de la maison des Bâteleurs de Montendre qui cultive un jardin partagé dans le respect de la permaculture.



En conclusion générale, le FJT est un véritable outil d'insertion pour les jeunes sur ce territoire de Haute-Saintonge. C'est un outil qui fonctionne bien avec un taux de remplissage toujours aussi élevé et qui continue à proposer des projets innovants aux jeunes résidents dans le but d'améliorer leur qualité de vie.

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT LES LOGEMENTS D'EXTRÊME URGENCE



BILAN D'ACTIVITÉ 2022

COMITÉ LOCAL POUR LE LOGEMENT AUTONOME DES JEUNES

► Accompagnement social lié au logement (ASLL-LEU)

Les objectifs de l'ASLL (Accompagnement Social Lié au Logement) contribuent à la mise en œuvre des orientations du PDALHPD (Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'hébergement des Personnes Défavorisées).

Pour les mesures exercées par le CLLAJ.17, le public bénéficiaire est composé uniquement de jeunes de moins de 30 ans :

- Confrontés à un cumul de difficultés liées à l'habitat,
- Sans aucun logement ou menacés d'expulsion sans relogement,
- Logés dans des habitations ne présentant pas les caractères d'un logement décent,
- Hébergés ou logés temporairement,
- Menacés d'expulsion.

Le dispositif ASLL a 3 objectifs principaux : l'accès, le maintien et la qualité du logement.

L'objectif 2022 était de 194 mois mesures ASLL pour le CLLAJ.17 réparties en trois territoires : La Rochelle (59), Île d'Oléron - Rochefort (60) et Haute-Saintonge (75).

212 mois mesures ont été réalisées en 2022.

Le CLLAJ.17 gère également mesures 3 ASLL/LEU sur le département de la Charente Maritime.

54 ménages accompagnés

	Mois/mesures réalisées	Ménages accompagnés
La Rochelle	62	15
Haute Saintonge	77	19
Île d'oléron/ Rochefort Océan	24	20

► **TABLEAU DE SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX INDICATEURS ASLL - CLLAJ.17**

ASLL CLLAJ.17			
	Territoire	Nombre de mesures	Nombre de mois mesures d'accompagnement
Nombre de mesures dont l'accompagnement a été effectué au cours dans l'année	La Rochelle	15	62
	Haute Saintonge	19	77
	Rochefort Océan Île d'Oléron	20	73
Dont primo orientation	La Rochelle	12	212
	Haute Saintonge	15	
	Rochefort Océan Île d'Oléron	15	
Dont renouvellement	La Rochelle	3	
	Haute Saintonge	4	
	Rochefort Océan Île d'Oléron	5	

		La Rochelle	Haute Saintonge	Rochefort Océan Île d'Oléron
Composition familiale	Homme seul	13	5	7
	Femme seule	2	6	6
	Famille monoparentale	-	2	1
	Couple avec ou sans enfant	-	6	6
Nombre d'adultes par tranches d'âges	Moins de 30 ans	15	25	25
	30-60 ans	-	1	1
	Plus de 60 ans	-	-	-
Nombre de ménages selon la ressource principale	Salaires	14	11	19
	RSA/prime d'activité/ chômage	1	7	1
	Retraite	-	-	-
	AAH – Pension Inv.	-	-	-
Nombre de RDV effectués	Physiques	140	112	127
	Téléphoniques	125	72	178
ETP dédiés pour chaque territoire				

► Les mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL)

► Répartition par sexe



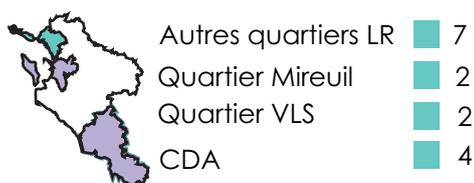
TERRITOIRES	HOMMES	FEMMES
LA ROCHELLE	13	2
HAUTE SAINTONGE	12	14
ILE D'OLERON	7	8
ROCHEFORT OCEAN	7	4
TOTAL	39	28

► Les orienteurs à l'origine de la demande

TERRITOIRES	CLLAJ.17	Bailleur public (I2A)	Mission Locale	Délégation territoriale	Curatelle (ADEI)
LA ROCHELLE	13	1	1	-	-
HAUTE SAINTONGE	15	-	-	4	-
ILE D'OLERON	5	-	-	2	1
ROCHEFORT OCEAN	11	-	-	1	-

► Origine géographique

● LA ROCHELLE



● HAUTE SAINTONGE



● ÎLE D'OLÉRON - ROCHEFORT OCÉAN



► Les Situations au regard du logement

TERRITOIRES	Logement privé	Logement public	Hébergement
LA ROCHELLE	3	12	-
HAUTE SAINTONGE	17	1	1
ILE D'OLERON	3	5	-
ROCHEFORT OCEAN	11	-	1
TOTAL	34	18	2

► Objectif de la demande

	La Rochelle	Haute Saintonge	Île d'Oléron	Rochefort Océan
Accès au logement	12	11	6	8
Maintien dans le logement	2	7	2	2
Qualité du logement	-	-		
Evaluation de projet hébergement/logement	1	1	-	2

► Les mesures terminées et les arrêts anticipés - les demandes de renouvellement

	La Rochelle	Haute Saintonge	Île d'Oléron	Rochefort Océan
Mesures terminées	15	16	5	10
Arrêt anticipé	-	2	-	-
Renouvellement	4	5	1	1

Bilan qualitatif

Les actions mises en œuvre (types d'accompagnements, atteinte des objectifs, difficultés rencontrées en cours d'accompagnement, ...)

Pour tous les territoires

Dans le cadre d'un accès :

Actions liées à la gestion financière :

- Apprentissage à la gestion financière : plusieurs supports peuvent être mis en place (compte par internet, tableur Excel, cahier) et sont adaptés à chaque personne. Le principal travail consiste à leur faire comprendre l'importance de la gestion afin qu'ils se saisissent des conseils,
- Facilitation de la gestion avec la mise en place de prélèvements automatiques pour les charges courantes et pour les remboursements de dettes,
- Traitement des dettes : plan d'apurement à l'amiable si la situation le permet ou dossier de surendettement,
- Accompagnement aux dépenses de la vie quotidienne,
- Prise de contact avec la banque, si besoin.

Actions liées à la gestion administrative :

- Démarches administratives liées à l'accès à un logement (assurance ; souscription Energie, changements adresse...)
- Classement des papiers,
- Suivi des déclarations de ressources,
- Suivi des situations administratives : lien avec préfecture, mairie...,
- Explication des courriers reçus et démarches à suivre,
- Ouverture des droits auxquels peuvent prétendre les jeunes (action logement, santé, CAF, Département,).
- Création des divers comptes en ligne et suivi (Déclaration de revenus,).

Actions liées au soutien à l'appropriation et l'aide à l'installation :

- Explication et accompagnement dans : ouverture des compteurs d'énergie, prise d'une assurance habitation, présence pour la signature du bail et/ou de l'état des lieux,
- Evaluation et constitution des demandes possibles pour le financement du mobilier,
- Mise en relation avec les services du territoire,
- Veille à la précarité énergétique et gestion des dépenses énergétiques,
- Veille à l'entretien du logement, mise en place d'intervenants pour l'aide au ménage,
- Veille au « bien vivre chez soi » et investissement du logement.

Dans le cadre du maintien dans le logement :

Actions liées au soutien à la médiation bailleurs :

- Lien avec service tranquillité et /ou social et/ou recouvrement
- Lien avec bailleur privé/public et médiation
- Lien avec gardiens ; voisinage
- Mise en place échéancier / dossier surendettement

Actions liées à l'évaluation de la capacité du ménage et réalisation des objectifs :

- Evaluation sociale et diagnostic de la situation globale : capacité économique, physique, psychologique etc., à se maintenir en logement
- Orientation ou recherche solution relogement adapté si maintien non envisageable

Dans le cadre du diagnostic :

- Evaluation sociale et diagnostic de la situation globale : cibler les problématiques et définir les besoins liés au logement adaptés à la personne ; définir un projet logt et mettre en place un plan d'action. Proposer un accompagnement personnalisé afin de lever les freins d'orienter au mieux les personnes vers une solution d'hébergement/logement adapté.

■ Difficultés rencontrées en cours d'accompagnement

Les actions citées représentent uniquement les plus fréquentes (Ne sont pas indiquées l'ensemble des actions ponctuelles). A savoir que l'Accompagnement Social Lié au Logement proposé est souvent élargi à un accompagnement global. En effet, le CLLAJ.17 est généralement la seule structure « référente » lors de l'ASLL. Le CLLAJ.17 travaille avec les acteurs du territoire et peut être amené à orienter les jeunes vers d'autres structures selon les difficultés rencontrées.

Les personnes accompagnées sont confrontées à une même problématique générale liée au logement, mais chaque famille a néanmoins ses propres difficultés :

- Difficultés à faire face aux diverses démarches administratives, de plus en plus dématérialisées (difficultés d'utilisation des applications sur les téléphones portables)
- Difficultés à se mobiliser dans différents domaines sur une même période: travail, logement, santé...,
- Difficultés à percevoir les réalités d'accès ou de maintien dans un logement : les tarifs, les garanties demandées, les démarches à effectuer (ouverture des compteurs, changement d'adresse, dossier d'aides à mettre en place...), le travail budgétaire à mettre en place...,
- Difficultés à planifier, à mémoriser : des rendez-vous sont manqués et/ou oubliés,
- Difficultés liées à la jeunesse du public et par conséquent à son manque d'expérience dans l'accès au logement.

La difficulté persistante est celle liée à la gestion administrative et financière compte tenu d'un manque d'apprentissage et de ressources fluctuantes.

La complexité d'ouverture aux droits et la dématérialisation des démarches sont également des problématiques : l'accès au tout numérique devient problématique pour les personnes défavorisées. De nombreuses démarches sont à effectuer par internet. Sans ordinateur, sans scanner et sans adresse électronique, les personnes ne peuvent faire les démarches demandées. Les services sont de moins en moins ouverts au public (ou sur rdv pris par internet) et il devient compliqué, voire impossible, de rencontrer une personne aidante.

On constate également un nombre de jeunes ayant des difficultés au regard de la santé de plus en plus. Pour ces derniers, il devient parfois difficile de se maintenir en logement et de réussir à gérer l'ensemble du quotidien.

Sur certains territoires, notamment sur la Haute Saintonge et l'Île d'Oléron, la problématique de la mobilité peut être un réel frein à l'accompagnement et à la mise en place de démarches administratives.

■ Bilan des rencontres, pour les mesures terminées au cours de l'année

	La Rochelle	Haute Saintonge	Île d'Oléron	Rochefort Océan
Moyenne mois d'accompagnement/bénéficiaire	5,7	7	4	3

		La Rochelle	Haute Saintonge	Rochefort Océan Île d'Oléron
Nombre de RDV effectués	Physiques	140	112	111
	Téléphoniques	125	72	140

En 2022, le CLLAJ.17 s'est doté d'un nouveau logiciel de base de données, nous l'avons fait évoluer en cours d'année afin de comptabiliser le nombre de rendez-vous en détaillant les rendez-vous au bureau, à domicile, téléphoniques et démarches effectuées à l'extérieur.

■ Le Partenariat

La réglementation n'oblige plus de démarrer la mesure par une rencontre tripartite ASLL, ce qui a permis un gain d'efficacité. Ce gain d'efficacité est une avancée pour les ménages accompagnés qui ne sont plus dans une attente d'environ 3 semaines (dans le meilleur des cas) entre leur adhésion à l'accompagnement et la mise en place de celui-ci. La nouvelle organisation du service social départemental et les nouvelles modalités d'attribution des mesures ASLL (hors ILHL) ont également contribué fortement à cela.

Des contacts s'effectuent avec la personne référente selon les difficultés des jeunes tout au long de l'accompagnement. Nous notons cependant, que le partenariat avec les référents est irrégulier. L'implication est variable, mais il n'est pas rare de se retrouver seul accompagnateur sur une situation le temps de la mesure.

Un deuxième niveau de partenariat est également mis en place auprès des bailleurs sociaux et privés, de la CAF, de la MSA, de DASLI, de la Préfecture, ADIL, et des acteurs de l'insertion professionnelle...

■ Résultats obtenus par rapport aux solutions liées au logement

● LA ROCHELLE

Concernant les 15 mesures réalisées en 2022 :

- 13 objectifs atteints :

2 mesures ont permis le maintien des jeunes en logement (lien bailleurs ; règlement des dettes ; autonomisation dans la gestion administrative et financière).

10 mesures ont permis de soutenir la personne dans son accès au logement (accompagnement administratif, financier, appropriation du logement...) et ainsi de favoriser son maintien à long terme.

1 mesure a permis d'évaluer une situation liée au logement et le relogement de cette personne.

- 2 objectifs partiellement atteints :

2 mesures ont permis de soutenir les personnes dans leur accès à leur 1er logement autonome. Toutefois, les accompagnements se sont rapidement essouffés. Leurs mobilisations et adhésions ont été irrégulières et n'ont pas permis un accompagnement linéaire. Si l'ensemble des démarches administratives et/ou financières ont été effectuées, ces situations restent fragiles.

● HAUTE SAINTONGE

- Objectifs partiellement atteints

- 2 accompagnements dans le cadre d'un accès LPP pour lesquelles une demande de renouvellement de la mesure avait été sollicitée afin de terminer le travail engagé. Cependant une orientation vers d'autres mesures d'accompagnement plus spécialisées aux problématiques des personnes ont été préconisées (SAVS, accompagnement social DT ou accompagnement budgétaire,...) et le travail avec la famille a donc pris fin sans avoir atteint l'ensemble des objectifs prédéfinis.

- 1 accompagnement dans le cadre d'un maintien (Impayé de Loyers). Le couple a eu des difficultés à se mobiliser sur l'ensemble de la durée de la mesure ASLL. Au départ participatif, il s'est avéré très difficile de le voir en fin de mesure. Ce dernier a besoin d'un accompagnement global (administratif, budgétaire et liée au logement) mais il semblerait qu'il n'était pas prêt ou que la mesure n'était pas adaptée au besoin.

- 1 accompagnement dans le cadre d'une évaluation (Maintien Logement). Les problématiques de santé de Monsieur étaient trop présentes, ce qui a généré un accompagnement en dents de scie et des difficultés à travailler autour de la problématique logement de manière satisfaisante. Malgré plusieurs tentatives de médiation entre le bailleur et Monsieur, les relations étaient devenues beaucoup trop conflictuelles entre eux. Monsieur s'est donc retrouvé sans solutions d'hébergement.

- 1 accompagnement dans le cadre d'un Accès LPP. Cette dernière est toujours locataire du logement malgré une situation financière fragile et un logement nécessitant quelques travaux d'amélioration.

- Objectifs atteints

- 5 autonomies validées suite à des accès dans le parc privé (ASLL accès LPP).

- 1 accès à un logement temporaire du CLLAJ.17 dans le cadre d'une sous-location.

- 1 hébergement familial suite à une mesure d'expulsion et une incapacité à travailler sur un projet de relogement au vu de la situation financière. Ceci dans le délai imparti.

- 1 accès dans le parc privé.

- 1 maintien dans le logement dans l'attente de trouver une solution de relogement plus en adéquation avec les besoins de la famille.

- 1 départ du logement pour un hébergement familial. Situation plus en adéquation avec la situation de Monsieur (soucis de santé importants) et dont l'état du logement est plus compatible.

- 1 accompagnement dans le cadre d'un Accès LPP en colocation. Suite à des difficultés pour payer son loyer, cette dernière a quitté le logement et elle est désormais hébergée.

Ici, il est important de nuancer la notion « d'objectif atteint », en effet, même si les objectifs sont considérés comme atteints, les situations restent parfois très fragiles (notamment du point de vue budgétaire ou administratif). Nous n'intervenons qu'à un instant T du parcours du jeune. C'est pourquoi, les personnes doivent rester très vigilantes et ceci notamment lorsque les situations professionnelles sont précaires (fluctuation importante des ressources).

- Objectifs non atteints

- Un accompagnement qui n'a pas pu être mis en place en lien avec un manque d'adhésion du jeune homme. Un arrêt anticipé de la mesure a été sollicité faute d'avoir pu rencontrer ce jeune homme.

● ÎLE D'OLÉRON

Sur l'antenne d'Oléron, 6 mesures se sont terminées en 2022. Elles ont, dans la majorité, conduit les jeunes à pérenniser l'accès au logement autonome et également à consolider, par ce biais, le maintien dans l'emploi. On note aussi sur ces fins d'accompagnement, des budgets fragiles face à des loyers en augmentation.

Concernant les 6 mesures achevées en 2022 :

- 5 objectifs atteints :

4 mesures ont permis de soutenir la personne dans son accès au logement (accompagnement administratif, financier, appropriation du logement...) et ainsi de favoriser son maintien à long terme.

1 mesure a permis d'évaluer une situation liée au logement (avec séparation en cours de suivi) et donc un réévaluation du besoin logement (amorçage de relogement plus proche des services de soins avec le bailleur).

- 1 objectif partiellement atteint :

1 mesure a permis de soutenir la personne dans son accès à un logement autonome, suite à une expulsion ou des expériences de logement négatives pour des problèmes d'entretien.

Toutefois, cet accompagnement, bien que mené en lien avec le service de curatelle de cette personne, s'est un peu essouffé (problème de mobilité pour installation d'un compost, de poubelles...). La mise en place d'une aide ménagère va permettre de prendre le relais.

● ROCHEFORT OCÉAN

Sur l'antenne de Rochefort 10 mesures ont été achevées en 2022, si elles ont conduit à pérenniser l'accès au logement autonome, on note que ces interventions ont permis d'articuler le parcours logement des jeunes (notamment pour les couples) en travaillant l'accès à un premier logement puis en posant les jalons d'un second davantage adapté au projet familial.

On note aussi sur ces fins d'accompagnement, des budgets fragiles face à des loyers en augmentation. L'apprentissage de l'autonomie en terme de démarche est devenu déterminant surtout pour garder la maîtrise de l'aide au logement (nouvelle règle de calcul).

Une situation de mesure ASLL diagnostic n'a pas permis de mobiliser pleinement la personne sur une recherche logement, mais elle a pu prendre conscience de l'inadaptation de son loyer face à ses charges.

► CONCLUSION

En conclusion, l'ASLL reste un outil très important pour l'accès ou le maintien au logement. Elle a un véritable but éducatif et constitue un outil d'aide à l'accès ou au maintien en logement autonome.

Il est essentiel de continuer à avoir une efficacité et une réactivité dans l'attribution des mesures ASLL afin que les bénéficiaires demandeurs puissent commencer un accompagnement dans des délais réduits : 2 semaines semblent être l'idéal.

L'ASLL est utilisée comme un véritable outil d'accompagnement afin de travailler dans une logique de cohérence de parcours du jeune. Elle est souvent sollicitée à la suite d'un premier accueil lorsque l'on décèle un besoin d'accompagnement plus soutenu ou à la suite d'un hébergement sur l'un des dispositifs du CLLAJ.17 quand l'autonomie n'est pas encore complètement validée.

Les objectifs de 2022, ont été pleinement atteints (212 mois mesures réalisées sur un objectif de 194). Ce qui démontre que la demande ASLL est réelle pour les jeunes sur les territoires. En effet, d'autres demandes n'ont pas été effectuées et les jeunes ont été reçus dans le cadre de notre Service Logement Jeunes par faute de temps et des mesures disponibles.

► Le Logement d'Extrême Urgence (LEU) - CLLAJ.17

Le CLLAJ.17 gère 3 Logements d'Extrême Urgence (LEU) :

- 2 logements sur la Rochelle
- 1 logement sur la Haute Saintonge

La finalité de la mesure ASLL-LEU est l'accès à un logement autonome.

Le public bénéficiaire (pour les mesures exercées par le CLLAJ.17) est composé de jeunes qui relèvent du PDALHPD.

Le mode d'intervention général au sein du CLLAJ.17 :

Dès réception de la notification d'accord LEU par mail (ou dès l'ILHL), les accompagnatrices ASLL prennent contact avec le prescripteur. Si une rencontre tripartite n'est pas envisageable rapidement (sous 8 jours), elles contactent directement le ménage afin de commencer au plus vite l'accompagnement et de lui permettre d'entrer rapidement dans le logement.

Le CLLAJ.17 connaît bien ce public et les difficultés auxquelles il est confronté ; les conseillères logement sont des interlocutrices privilégiées des jeunes.

► TABLEAU DE SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX INDICATEURS LEU-CLLAJ.17

Les logements d'extrême urgence (LEU) CLLAJ.17		
	Territoire	Nombre
Nombre de LEU financés au cours de l'année	La Rochelle	2
	Haute Saintonge	1
Nombre d'entrées	La Rochelle	3
	Haute Saintonge	1
Nombre de sorties	La Rochelle	1
	Haute Saintonge	1
Taux d'occupation des logements financés	La Rochelle	100%
	Haute Saintonge	100%

	Situaion N°1	Situaion N°2	Situaion N°3
Année d'entrée	2022	2021	2022
Situation familiale	Couple + 1 enfant	Célibataire	Célibataire
Age	18/20	28	25
Origine géographique	Mireuil CDA	La Rochelle	La Rochelle
Prescripteur	Délégation territoriale	CADA	Misson Locale
Situation hébergement avant entrée	Hébergé Tiers Hébergée famille	Structure hébergement	Sanslogement
Ressources	Apprentis RSA	Salaire CDD tps partiel	Salaire CDI tps partiel
Solution de sortie	En cours	Accès logement autonome HLM 2022	En cours
Durée de séjour 2021/2022	9 mois	5 mois	7 mois

Logement St Eloi : couple avec 1 enfant

Mme âgée de 19 ans, était hébergée chez ses parents, avec leur fille âgée de 1 an. Elle était bénéficiaire du RSA. M., âgé de 17 ans, était hébergé chez différents tiers. Il était en contrat d'apprentissage. Il a bénéficié d'une AEMO jusqu'à sa majorité du fait d'une situation familiale complexe et très tendue.

L'entrée en LEU était conditionnée à un accompagnement avec le SAPAME afin de les accompagner dans leur parentalité.

Objectifs du LEU : Evaluer leur capacité d'autonomie compte tenu des diverses difficultés constatées.

Le couple adhère globalement à l'accompagnement, même si M. est moins présent. Différentes démarches ont été réalisées avec le CLLAJ afin de régulariser leurs situations (Mise à jour des demandes HLM + AL IN ; Mise en place d'un échéancier pour des dettes (amendes) ; Travail autour de l'entretien du logement : mise au point et vigilance ; Déclaration impôts ; Renouvellement ASS ; Médiation avec bailleurs...)

Difficultés rencontrées : conflits intra-familiaux du côté de M. qui a été un frein à l'accompagnement ; Nuisances sonores et plainte du voisinage (médiation avec les bailleurs) ; Entretien du logement et hygiène ; Manque de réactivité dans la transmission des documents et réalisation des démarches ; absence d'avis d'impôts pour M.

Le couple montre des compétences et peut être volontaire et à l'écoute. La participation au logement est payée tous les mois, amélioration dans l'entretien et diminution des nuisances. M. se maintient en emploi. Le couple doit poursuivre son investissement afin de consolider ses acquis et gagner en maturité et en autonomie.

Logement Les Minimes :

1 homme célibataire de 28 ans :

M. a été hébergé 5 mois en LEU. Il a obtenu l'attribution d'un logement social. M. a adhéré à l'accompagnement et présentait l'autonomie nécessaire afin d'intégrer un logement.

A demande LEU avait été sollicitée par le service du CADA dans le but de : poursuivre son insertion professionnelle, poursuivre ses démarches administratives et régulariser sa situation, le soutenir dans la recherche d'un logement adapté

Le principal travail effectué ensemble était en lien avec les démarches administratives et la recherche d'un logement adapté. Ses difficultés liées à l'apprentissage de la langue française sont un réel frein à son autonomie administrative. Nous avons sollicité une mesure ASLL de 4 mois afin de le soutenir dans ses démarches et favoriser un maintien durable en logement.

1 homme célibataire de 25 ans :

M. a intégré le LEU en mai dernier. L'orientation avait été effectuée par la mission locale, afin de lui permettre de trouver une solution de relogement (sans logement), de se maintenir en emploi et de pouvoir bénéficier d'un accompagnement. Il adhère à l'accompagnement proposé, mais doit gagner en réactivité lorsque des démarches administratives importantes sont à réaliser. Au niveau du logement, il paie tous les mois sa participation, il entretient bien l'appartement et respecte le voisinage. Il a une bonne gestion de son budget. La langue est un frein dans la compréhension des démarches administratives, même s'il a un bon niveau de français (compréhension de base).

Ensemble nous avons effectué et mis à jour ses démarches administratives : demandes de logements ; accès aux droits (PA ; titre de voyage...) ; création comptes en ligne (CAF ; Impôts ; Ameli...).

La situation administrative de M. est en cours de régularisation et nécessite une poursuite de l'accompagnement dans le cadre du LEU.

● HAUTE SAINTONGE

Cette année, le CLLAJ a logé 2 ménages soit 3 personnes et 2 enfants.

Pour cette année 2022, une seule nouvelle mesure a été attribuée au CLLAJ de Haute-Saintonge. La personne qui est actuellement dans le logement y est depuis le 07/04/2022.

	Situaion N°1	Situaion N°2
Année d'entrée	2021	2022
Situation familiale	Couple puis famille mono-parentale suite séparation du couple	Couple avec enfant
Age	23 ans/18 ans	23 ans/17 ans enfant 4 mois
Origine géoraphique	Benenac	Gémozac
Prescripteur	Délégation territoriale	Délégation territoriale
Situation hébergement avant entrée	Hébergement par des tiers (mobil home)	Hébergement familial
Ressources	RSA couple	Salaire Monsieur + RSA couple
Solution de sortie	Accès logement autonome parc public autre région	En cours
Durée de séjour 2021/2022	11 mois	8 mois

La mesure terminée en 2022 :

Cette famille est arrivée dans le LEU suite à un hébergement précaire (mobil home sans eau ni électricité sur terrain d'une personne de la famille de Monsieur). L'objectif était donc de stabiliser la famille et de mesurer leur degré d'autonomie avant de travailler sur un projet de logement.

Le couple était participatif à l'accompagnement proposé et il était à jour de ses loyers. Un travail autour de l'organisation et de la gestion administrative (mise à jour et gestion courante) était nécessaire.

Cette situation a rapidement nécessité un travail de médiation importante au sein du couple. Ce dernier n'avait pas forcément les mêmes projets et les relations devenaient conflictuelles. Ils ont fini par se séparer en décembre 2021 et c'est madame qui a conservé le logement avec son fils. Monsieur est retourné chez son papa et il est resté en lien avec le CLLAJ.17 pour travailler un projet de relogement.

A la suite de cette séparation, un travail de recherche de logement a pu être amorcé avec Madame sur le secteur qu'elle recherchait. Très rapidement, Madame a obtenu un logement dans le parc social en Auvergne. Cette dernière souhaitant se rapprocher de sa famille.

La mesure en cours (attribuée en 2022 et non terminée)

Ce couple avec un enfant à charge est entré dans le LEU le 7 avril dernier. Il était hébergé de manière très temporaire dans un cadre très conflictuelle et ils se devaient de trouver rapidement une autre solution. Ils sont actuellement toujours hébergés dans le LEU. Un renouvellement de 6 mois vient de leur être accordé en octobre dernier. Par conséquent, le bilan de cette action apparaîtra sur le bilan de l'année prochaine.

Conclusion sur le territoire de la Haute Saintonge

Les mesures ASLL/ LEU ont un véritable but éducatif. Elles constituent une aide pour l'accès au logement autonome.

C'est un bon support pour évaluer l'autonomie de la personne et ses facultés à gérer un logement. Ce qui en fait est un réel outil pour stabiliser leur situation (administrative, budgétaire,...) avant l'accès à un logement de droit commun.

Le LEU permet régulièrement d'accueillir des familles monoparentales ou des familles (en lien avec la typologie du logement). Les familles qui y sont logés nécessitent souvent un temps d'accompagnement conséquent. Ceci en lien avec le cumul des difficultés rencontrés dans ces situations et par conséquent de la multitude des problématiques à travailler avec eux (en parallèle). Notamment l'entretien du logement constitue un axe de travail majeur sur la majorité de ces situations.

Il existe très peu de solutions transitoires (logements temporaires, structures d'hébergement...) sur le territoire. Il semblait important de travailler autour de l'offre de service en matière d'hébergement sur ce territoire. C'est pourquoi le CLLAJ.17 a développé son offre de logement sur le territoire de Haute-Saintonge sur cette année 2022. Cependant, plusieurs pistes restent encore à travailler notamment la mise en place de logements en sous location dans le cadre d'un bail glissant ou encore la mise en place de dispositifs adaptés aux difficultés de santé des jeunes en partenariat avec des structures sanitaires (tels que des appartements thérapeutiques ou l'on pourrait travailler sur l'autonomie du jeune tout en ayant la possibilité de mettre en place des soins quotidiens).

